

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

27-01-2023



L'AG 2023 : une bonne participation



42 personnes ont assisté à cette Assemblée générale, une mobilisation bienvenue à l'heure où les responsables s'interrogent sur l'avenir de la FE 53.

Saluons la présence d'[Isabelle EYMON](#), représentante de la municipalité de Laval, seule élue du département ayant répondu positivement à l'invitation (seule élue n'ayant pas de liens avec la Fédération). Il faut souligner également la présence de la [Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique](#), ce qui était une première ainsi que celle de [l'association CNPA](#) d'Aron (Association pour la conservation de la nature et du patrimoine aronnais) qui est en train de réaliser un travail important dans son secteur sur les chemins.

Un grand merci enfin à l'association locale [AVEEC](#) (Association Vigilance Environnement Erve et Charnie) et à son président Bernard BEUNAICHE pour leur accueil, avec une mention pour le buffet si bien garni.



DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

- mot de bienvenue ;
- rapport moral ;
- rapport d'activités ;
- rapport financier ;
- approbation des rapports ;
- débat autour de l'avenir de la FE 53 ;
- buffet offert par l'association locale AVEEC.



➤ Mot de bienvenue

**par Bernard BEUNAICHE,
Président de l'association locale AVEEC
(Association Vigilance Environnement Erve et Charnie),
adhérente de FE 53.**



Image : OF du 20/08/2020



➤ Rapport moral

par Jean-Marc LALLOZ,
Président de la FE 53



Image : OF 07-09-2022

Le président Jean-Marc LALLOZ avait fait le choix de présenter son rapport moral à la fin de l'AG, une sorte de préalable au lancement du débat (à lire dans la partie "débat").



QUI ADHÈRE À LA FÉDÉRATION ?

25 ASSOCIATIONS FÉDÉRÉES représentant près de 1 500 adhérents

- ❖ Mayenne Nature Environnement (MNE, Louverné)
- ❖ Entre Taude et Bellebranche (Saint-Brice/Bouère)
- ❖ Les Bruants (Soulgé-sur-Ouette)
- ❖ Place au vélo (Laval)
- ❖ Les amis de la Vaudelle (Saint-Thomas-de-Courceriers)
- ❖ L'APEC (Association pour la protection de l'environnement de Brée, Montsûrs et Saint-Ouen-des-Vallons)
- ❖ Ville campagne Bois Gamats (Laval)
- ❖ Le CRI 53 (ex-Préaux Environnement)
- ❖ Le Bel Air de la Ricoulière (Louverné)
- ❖ Pour l'environnement et la nature protégée (Saint-Georges-Buttavent)
- ❖ Collectif pour la sauvegarde de la Charnie (Blandouet-Saint-Jean)
- ❖ ADTEC (Association de défense du territoire craonnais)
- ❖ Collectif de défense de Saint-Michel-de-Freins
- ❖ Ménil en harmonie
- ❖ Pays de Loiron Environnement
- ❖ Vents citoyens (Saint-Hilaire-du-Maine)
- ❖ Bocage 53 (Laval)
- ❖ ADTERA (Villaines-la-Juel)
- ❖ Bien vivre à St Germain-d'Anxure et à Alexain
- ❖ Les amis du village de Chémeré-le Roi
- ❖ 3 PMN (Ahuillé)
- ❖ Association pour la sauvegarde de la Vaige et de l'Ouette (Vaiges)
- ❖ Association Vigilance Environnement Erve et Charnie (Sainte-Suzanne)
- ❖ BVPM (Bien vivre à Châlons-du-Maine)
- ❖ Évron Défense Environnement



OÙ EST IMPLANTÉE LA FE 53 ?



➤ Rapport d'activités

par **Alain ROUSSARD**,
administrateur de la FE 53.



Image : A. ROUSSARD



➤ Rapport d'activités

7 GROUPES DE TRAVAIL

- ✓ CARRIÈRE & EXPLOITATION MINIÈRE
- ✓ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- ✓ ICPE – ÉLEVAGE & INDUSTRIE
- ✓ MÉTHANISATION
- ✓ DÉCHET
- ✓ EAU ET POLLUTION
- ✓ ORGANISATION INTERNE

Avertissement

Pour élaborer le rapport d'activité de la FE 53, chaque association ou collectif ou adhérent individuel a dû envoyer le sien.

Certains rapports d'activités sont d'une telle densité qu'il est impossible en AG de tout lire. Cependant, les comptes rendus sont affichés entièrement dans ce document (ou les liens internet qui y renvoient), ce qui permet à chacun d'y revenir à sa guise.



CARRIÈRE & EXPLOITATION MINIÈRE



INFORMATIONS SUR LES CARRIÈRES EN MAYENNE

Référents : Jean-Paul BELLARD et Roger GODEFROY

- **La Haie-Traversaine** (Carrière et Matériaux du Grand Ouest - CMGO).

Demande d'extension en cours. Mais le dossier présenté par le carrier présente des insuffisances et est actuellement bloqué au niveau administratif. L'arrêté préfectoral prévoit une fin d'activité juin 2023.

- **Torcé-Viviers** (Lhoist)

Perte karstique du ruisseau et busage du cours d'eau empêchant la continuité écologique du cours d'eau de l'Ambrois. Zone humide et compensation pas cohérentes. Intervention de FE 53 et résolution en cours.

- **Neau** (Lhoist)

Dépassement des objectifs au niveau des matières qui partent dans la Jouanne. Suite au dépôt de plainte conjoint MNE-FE 53, un arrêté préfectoral de mise en demeure a été pris pour obliger la société à effectuer les travaux nécessaires.



Référents : Jean-Paul BEILLARD et Roger GODEFROY

- **Marigné-Peuton** (Lafarge Granulat)

Extension de 50 ha dont 17 ha de forêt et 35 ha de zone humide. Seuls, 20 ha seront compensés puisque la législation permet le versement de compensations financières (550 000 €) !

Captage proche, risque de pollution par flocculent.

Avis défavorable du Conseil National de la Protection de la Nature et du Pays de Château-Gontier et participation importante à l'enquête publique contre le projet, pour mémoire.

Déposition argumentée de MNE et FE 53

- **Maisoncelles-du-Maine** (Baglione)

Extension sur des espaces agricoles sans compensation (**moins de 25 ha, pas de compensation !**) Demande précédente d'extension à proximité d'un périmètre de protection de captage.

Déposition à l'enquête publique – difficulté avec la société Baglione qui ne respecte pas ses engagements. - relevé de contradictions dans le dossier – absence d'avis de l'autorité environnementale -

Atteinte zone humide sans compensation, suppression d'un ruisseau sans autorisation.



Référents : Jean-Paul BEILLARD et Roger GODEFROY

- **Averton** (Baglione)

Extension de 24 ha d'espaces naturels sans compensation (moins de 25 ha, là aussi, une ferme complète).

Cours d'eau canalisé mais des poussières tuent la vie du ruisseau.

- **Montflours** (Pigeon)

Enfin, une bonne nouvelle !

En effet, la carrière des Édentellières à MONTFLOURS a accepté après 11 ans de discussions le principe d'un chemin pédestre en contournement de la carrière comme nous l'avions suggéré en 2011 lors de l'enquête publique de l'époque.

C'est donc entériné par le carrier, le maire, le propriétaire du bois riverain et la responsable des chemins pédestres au sein du Conseil départemental. Le chemin reviendra à la commune, l'entretien sera à la charge du carrier.

Il a fallu la prévision d'un agrandissement de la carrière pour en arriver là, hélas !



L'EXTENSION DES CARRIÈRES : UNE SAGA QUI CONTINUE !

Référents : Jean-Paul BELLARD et Roger GODEFROY

Maisoncelles-du-Maine

Montflours

Voutré

Éviter, compenser, réduire ?

Marigné-Peuton...

Les sociétés jouent parfois avec les textes. En effet, la législation dispense de compensation les demandes d'extension inférieures à 24 ha. Certaines ont donc bien compris qu'en demandant en plusieurs fois, elles parviennent à échapper à l'obligation de compenser.

D'autres comme Lafarge Granulat profitent en toute légalité de l'évolution de la réglementation qui permet les compensations financières en lieu et place des replantations.

Une réglementation que dénonce la FE 53 car elle privilégie la finance à l'environnement. Tous ces dossiers d'extension sont régulièrement validés en CDPNAF par la Chambre d'Agriculture entre autres. Cette commission est en principe chargée de défendre les terres agricoles...



L'EXTENSION DE LAFARGE À MARIGNÉ-PEUTON

Référents : Jean-Paul BEILLARD et Roger GODEFROY

Des raisons de s'y opposer !

Comment est-il possible encore aujourd'hui d'accepter un projet qui va détruire 17 ha de bois et 35 ha de zones humides ?

La FE 53 n'est pas la seule à s'opposer à ce projet d'un autre temps. Même le Pays de Château-Gontier a voté contre ! Voilà un gros dossier en perspective pour la fédération.

Car le préfet a donné son feu vert juste avant de partir, allant à l'encontre de l'avis des [associations de défense de l'environnement](#) et d'une grosse majorité des [dépositions](#) à l'enquête publique. Mais surtout contre l'avis des [élus du Pays de Château-Gontier](#) !

Une fois de plus, ce cas démontre que **la législation actuelle permet aux activités humaines de continuer à dicter leurs lois à l'environnement.**

Mais s'opposer ne suffit pas car les citoyens ont besoin du sable pour leurs constructions : quelles alternatives existe-t-il ? Les réponses viendront-elles de nos politiques ?

...Au travail donc !



Carrière exploitée par l'entreprise Lafarge, à Château-Gontier-sur-Mayenne et Marigné-Peuton. | OUEST-FRANCE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Ménil : un cas emblématique de la façon dont la démocratie peut être bafouée.

Référent : Alain ROUSSARD

L'histoire commence chez une riveraine qui surprend un jour un drone en train de survoler un terrain à proximité de sa maison.

Le pilote de l'engin qu'elle a repéré non loin de là lui apprend qu'un projet d'antenne-relais pourrait voir le jour à 110 mètres de son domicile.

Voilà le scénario idéal pour qu'un projet soit contesté !

Ce cas est assez emblématique car la plupart des porteurs de projets qui rencontrent des problèmes d'acceptabilité sociale par la suite n'ont rien fait pour que le citoyen soit informé. Avec souvent la complicité de l'État, des élus, des maires surtout, comme ce projet de Ménil.



Blandine Davout (à droite), avec une voisine, a monté un collectif.

Source : Haut-Anjou du 31-12-2021

Ménil : un cas emblématique de la façon dont la démocratie peut être bafouée.

Référent : Alain ROUSSARD

La Méniloise alerte alors ses voisins et ses connaissances et décide de s'informer auprès de la mairie :

« Nous n'avons pas d'informations à vous donner étant donné que le projet est à l'étude et que le site n'est pas défini. Un entretien ne se justifie donc pas ! »

Voilà ce qu'on lui répond, à plusieurs reprises.

Cinq ou six personnes (et pas uniquement des riverains) sont interpellées par l'idée qu'on puisse construire une antenne-relais à cet endroit si paradisiaque. Ils décident de former un collectif pour espérer se faire entendre.

Comment, dans un village de moins de 900 habitants où tout le monde se connaît, la municipalité a-t-elle pu faire preuve d'autant de légèreté avec un projet vieux d'un an déjà ?

Comment revendiquer un sens civique si on refuse d'écouter les citoyens sur un sujet qui risque d'impacter leur propre cadre de vie ?



Ménil : un cas emblématique de la façon dont la démocratie peut être bafouée.

Référent : Alain ROUSSARD

La mairesse de Ménil accepte quand même une rencontre le 15 janvier 2022 avec deux représentants du collectif et un représentant de la FE 53.

L'objectif, c'est d'obtenir des précisions sur ce projet, c'est aussi d'essayer de faire prendre conscience que l'endroit serait inapproprié et qu'il y a des alternatives.

Un mini-rassemblement de sept personnes se forme sur la place de la mairie une demi-heure avant le rendez-vous afin de montrer sa solidarité.

1^{ère} surprise : l'apparition soudaine de deux gendarmes qui se sont déplacés pour "la manifestation" (c'est leur mot) forte de sept personnes !!!

C'est l'incompréhension totale pour des gens qui n'ont rien de dangereux activistes, ils sont uniquement là en quête d'informations puisque personne ne leur en donne.

Intimidation ? Bref, pour la sérénité des débats, c'est mal parti !



Ménil : un cas emblématique de la façon dont la démocratie peut être bafouée.

Référent : Alain ROUSSARD

2^e surprise : les trois personnes désignées pour la rencontre avec la mairesse devront faire sans elle ! En effet, elle confie la mission à ses trois adjoints et disparaît !!! Déception ! Pour dissiper les doutes, il y a mieux !

3^e surprise : les trois élus manifestent rapidement leur hostilité face à la démarche du collectif et la réunion n'est pas loin de tourner court dès le début :

« On ne sait rien, on ne peut rien faire et si vous avez des questions, adressez-vous à la préfecture ».

L'un d'eux (devenu maire depuis) s'est évertué à faire passer les riverains pour des anti-antennes ! Il a joué sur le fait qu'une petite portion du bourg de Ménil était en zone blanche, ce qui empêchait selon lui l'arrivée d'artisans ou de commerçants...

Face à l'absence totale d'empathie et au sentiment que ces élus n'ont pas que ça à faire, le message de la FE 53 n'était pas superflu : « Nous ne sommes pas là contre un projet, nous sommes là pour trouver un terrain d'entente ensemble avant de lancer le projet afin que personne ne soit lésé. Il ne doit y avoir ni perdant, ni gagnant ». Et de citer en exemple une commune voisine qui a réglé avec succès un problème similaire.



Ménil : un cas emblématique de la façon dont la démocratie peut être bafouée.

Voilà des élus qui ne font guère honneur à leur statut.

Référent : Alain ROUSSARD

À quoi servent-ils s'ils ne savent même pas ce qui se passe sur leur commune ?

À quoi servent-ils s'ils n'ont pas leur mot à dire sur les projets qui se développent sur leur propre territoire ?

À quoi servent-ils si le citoyen n'a plus que l'inaccessible préfecture comme interlocuteur ?

Être élu, ce n'est pas disposer d'un chèque en blanc qu'on vous attribue pour six ans et que vous pouvez utiliser à votre guise en ne pensant aux citoyens que lors des élections. N'est-ce pas le meilleur moyen d'accentuer l'absentéisme que tout le monde déplore ?

C'est le sentiment qui ressort après cette rencontre très difficile à vivre pour les riverains car **personne n'est à leur place.**

Un peu plus tard, les opposants découvriront que seuls deux élus de Ménil (sur les 16) se sont opposés à l'implantation de l'antenne et qu'un autre s'est abstenu...

La loi interdit de poser une antenne-relais à moins de 100 mètres d'une école ou d'un Ephad. C'est bien la preuve qu'il doit y avoir des nuisances ? Pour ceux qui en douteraient, lire "5 G, mon amour"...



Image : Le passager clandestin



Ménil : un cas emblématique de la façon dont la démocratie peut être bafouée.

Référent : Alain ROUSSARD

Malgré ce dialogue impossible, le collectif ne se décourage pas. Au contraire, il se constitue en association et décide d'aller exposer le problème aux habitants de la commune.

Une pétition est lancée : un travail de titan qui permet de recueillir **213 signatures** opposées non pas à l'antenne-relais mais au lieu envisagé. Et 90 % des signataires ont déclaré ignorer l'existence de ce projet.

C'est un véritable plébiscite d'autant plus que ces signatures sont toutes méniloises ! ...À comparer avec les 292 personnes qui se sont rendues aux urnes lors des dernières élections municipales.

La population ne comprend pas comment on ait pu penser installer une telle verrue au milieu de ce paradis pour animaux, magnifique écrin de verdure qui fait la fierté des Ménilois. À 20 mètres du chemin de halage qui longe la Mayenne. Au point le plus bas de la commune !

Une aberration ! Sauf pour la municipalité et le promoteur !



Ménil : un cas emblématique de la façon dont la démocratie peut être bafouée.

Référent : Alain ROUSSARD

Suite à cette opération remarquablement menée, la municipalité se retrouve donc sérieusement en difficulté. Elle réagit en organisant une rencontre entre l'association et le promoteur afin d'envisager éventuellement une alternative quant à l'emplacement de l'antenne-relais.

4^e surprise : une solution inespérée est trouvée (grâce à l'association et à un agriculteur volontaire). Envisagé sur l'un des points les plus hauts de la commune, l'emplacement est suffisamment éloigné des habitations et fait consensus. Y compris avec le promoteur qui laisse entendre qu'il validera, sauf surprise qui pourrait venir du terrain, ce nouveau choix.

À ce stade du dossier, nous sommes convaincus que nous ne sommes pas loin d'un cas exemplaire, malgré un départ très compliqué. C'est sûr, tout le monde va y gagner ! Elle offre une très belle porte de sortie aux élus qui ont écouté leurs administrés. Et oui, « Tout le monde peut se tromper ! »



Ménil : un cas emblématique de la façon dont la démocratie peut être bafouée.

Référent : Alain ROUSSARD

5^e surprise : Patatras ! Les semaines passent et au moment où le village avait retrouvé un peu de sérénité, voilà que le promoteur refuse sans la moindre explication le nouvel emplacement au profit de l'endroit prévu au départ ! La municipalité reste muette.

Reste alors une solution : la justice. L'association effectue des démarches en ce sens. Tout est prêt. Mais aux dernières nouvelles, elle n'irait pas plus loin. Tellement fatiguée aussi par cette histoire.

6^e surprise : ayant perdu la confiance d'une grande partie de la population, la municipalité ne se remet pas de cet épisode. La mairesse décide de démissionner. Elle sera suivie par huit autres élus.

Bilan : finalement, il n'est pas impossible que l'antenne-relais se construise à l'endroit prévu !

La législation permet parfois l'impensable, à cause de la persistance de lois d'une autre époque. Elles permettent aux activités humaines de continuer à **dicter leur loi sur l'environnement** et accessoirement sur l'humain lorsqu'il est en minorité !



Ménil : un cas emblématique de la façon dont la démocratie peut être bafouée.

Référent : Alain ROUSSARD

Alors, un combat pour rien finalement ?

Quoi qu'il arrive, cet épisode laissera des traces et le message est clair :

« Imposer un projet en catimini et contre l'avis des citoyens génère inévitablement de nombreux conflits dommageables et durables ».

Aux élections partielles de décembre 2022 suite à cette affaire, l'absentéisme a frôlé les 60 %. Et seules six personnes sur les 16 élues en 2020 sont encore là aujourd'hui.

Agir ainsi, c'est toujours un peu moins de démocratie. Et d'environnement.

À méditer...



PLACE AU VÉLO



300 adhésions !

(environ 150 individuels et 150 en famille, soit environ 600 adhérents)



Atelier participatif et solidaire

Marquage vélo contre le vol

Bourse aux vélos

Location de vélo cargo



Vélo-École

Photo © Place au vélo

Vie de l'association

(convention avec Laval Agglo
et le Conseil départemental)

Photo © Place au vélo



PLACE AU VÉLO

Site de l'association :
<https://placeauvelo.org/>

Le compte-rendu de l'AG 2022 :
<https://placeauvelo.org/wp-content/uploads/2022/12/726db1b4.pdf>

Place au vélo a désormais plus de place

L'association vient d'emménager aux halles Saint-Louis. On y retrouve l'atelier pour apprendre à réparer son vélo gratuitement.



L'association Place au vélo a changé de local. Elle est désormais installée dans les halles Saint-Louis.

(Photo: Ouest-France)

Source : OF du 26-01-2023

BOCAGE 53

La lettre au préfet

Référent : Jean-Marc LALLOZ

Jean-Marc LALLOZ, Président de la FE 53 (fédération disposant d'une habilitation lui donnant le droit au débat sur l'environnement) a écrit une lettre au préfet afin de tirer la sonnette d'alarme sur la réalité du terrain suite à la réunion du **Comité départemental de la biodiversité** du 2 septembre 2022.

Voir la lettre complète sur le site de la FE 53 :

<http://fe53.ovh/wp-content/uploads/2022/10/Contribution-FE53-suite-comite-de-la-biodiversite.pdf>

Résumé et extraits :

C'est le dernier décret, le décret n° 2022-527 du 12 avril 2022 qui a motivé en partie cette lettre validée par le bureau de la FE 53.

Jean-Marc rappelle l'inflation des lois et décrets sur l'environnement depuis six décennies laissant croire que ce dernier est très bien protégé. Au contraire, hélas, le résultat est inversement proportionnel à l'effet recherché comme l'illustre le tableau suivant ci-contre.

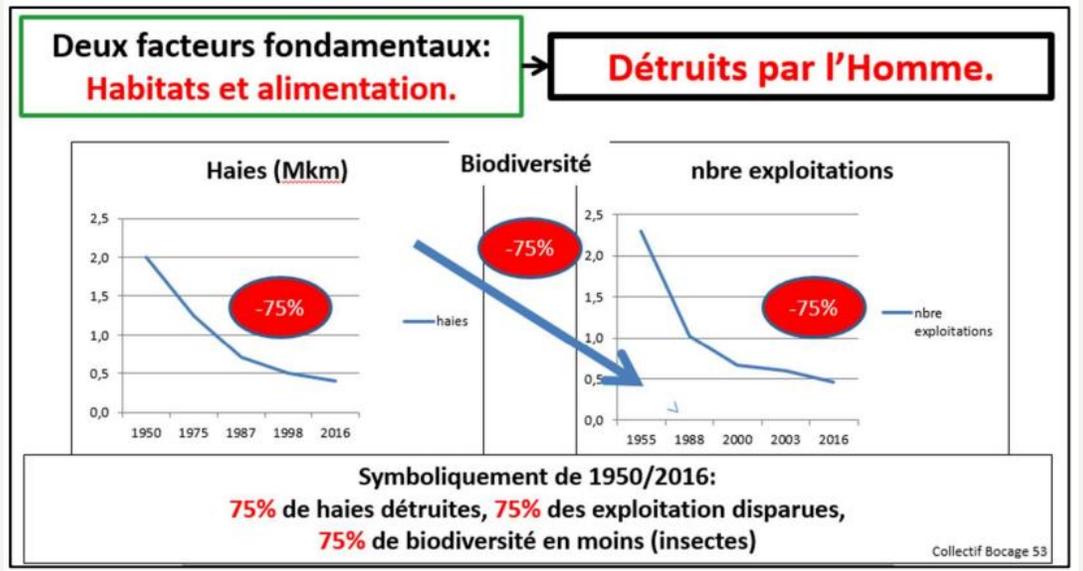


Fig. 1. France : évolution du bocage (puits de carbone et biodiversité)



BOCAGE 53

La lettre au préfet

Référent : Jean-Marc LALLOZ

Un écosystème est un « tout » soit un ensemble cohérent dont toutes les composantes biotiques (le vivant) et abiotiques (le minéral ou le substrat) sont interdépendantes et en interactions permanentes et multidirectionnelles.

En réponse à ce « tout », on a mis en place **une multitude de services officiels dispersés** dont les moyens humains ont été sans cesse rabaotés.

Ainsi pour les haies, le traitement d'une alerte nécessite a minima l'avis de deux services de la DDT (Service Économie et Agriculture Durable, Service Eau et Biodiversité), souvent, de l'Office Français de la Biodiversité (O.F.B.) et selon les cas celui de collectivités et in fine le recours à la justice.

En considérant que l'environnement inclut l'humain, il faut inverser dans les esprits la hiérarchie des priorités, en remplaçant l'actuelle, sous-tendue par le concept mortifère de conflit d'usage et de concurrence, soit :

les activités humaines (économie) dictent leur loi à l'environnement,

par

les activités humaines (économie) s'adaptent à l'environnement et à ses limites en considérant les écosystèmes comme socle et écrin des activités humaines.



BOCAGE 53

Aliénation des chemins ruraux

Référent : Jean VAUZELLE

Jean VAUZELLE et son équipe ne chôment pas. De nombreuses communes sont concernées par des aliénations de chemin. Trop souvent, il s'agit de régulariser une situation, ce qui conduit fréquemment à être mis "devant le fait accompli".

Les conflits ne sont donc pas rares, comme l'illustre parfaitement **le cas d'Aron** où la municipalité, suite à des pressions a changé complètement d'avis alors qu'elle avait promis de coopérer avec l'association locale au départ pour faire l'inventaire des chemins ruraux.

Triste démocratie. Et c'est l'environnement qui trinque ! Une fois de plus.



Mise à jour le 31 décembre 2022 **BUREAUX** suivi des Enquêtes Publiques Aliénation de chemins – Jean Vauzelle MNE – FE 53 – Collectif Bocage

Le bilan
de
l'année
2022

Ordre	Communes	Dates	CE	Objet	Contact adhérent	Dépositions Permanences	Rapport	Délibération conseil	Suites ?
1	Craon	22 fév – 8 mars	Mr Marie	Chemin Vert La Blanche Bardière		22 février	15 mars – favorable – réserve arbres	9 juin point 17 e 21 sept point 18	
2	Vimartin	17 janvier - 1 ^{er} février	Mr Quinton	La Beslière Le Petit Gué		ARCANA courrier hors délai			
3	Assé le Béranger	7-21 mars	Mr Thomas	La Petite Meslerie		Oublié de déposer			
4	St Léger en Charnie	11-26 mars Reportée	Mr Marie	Chemin de la Morinière					
5	Averton	14-29 mars	Mr Quinton	Chemin des Ballys		Envoyée le 28 mars, Tél le 29 mars	18 avril – favorable consulter le département		
6	Craon	7 – 22 avril	Mr Marie	ZA Les Sablonnières		Envoyée le 21 avril – tél au CE le 22 avril	30 mai - favorable	9 juin, point 19 et 21, sept point 20/21	
7 - 1	Bierné les Villages	27 avril – 11 mai	Mme Bandecchi	Les Rongères		Envoyée le 9 mai et Tél au CE le 26 avril et 11 mai	12 mai – favorable – réserve haies	15 septembre, point 2	
7- 2	Argenton-ND	idem	idem	Les Basses Chauvières		idem	idem	idem	
7-3	St Michel de Feins	idem	idem	La Chotardière		idem	idem	idem	
8	Montjean	30 av–17 mai	Mr Lainé	Le Pré Vert		Envoyé et tél le 17 mai	23 mai – 2 réserves	?	

Aliénation des chemins

Référent : Jean VAUZELLE

ruraux

8.2	Monjean	16-10..2/11- 2021	Mr Lainé	Mr Houdemon		Non participé	8 nov – favorable	?	
9	La Chapelle Anthenaïse	16 – 30 mai	Mr Thomas	Sicot – Gendre - Sablé		Envoyé et tél au CE le 30-05	3 juin – 2 réserves – 2 recommandations	?	
10	Parigné sur Braye	24 mai – 9 juin	Mr Marie	La Contrie – L'Épinay		Déposition Lcdt et Arcana	16 juin - favorable	?	
11	Gennes-Longuefuye	7 – 21 juin	Mr Hervé	6 chemins		Tél le 7 juin et permanence 21 juin	27 juin - 2 réserves n°s 27 et 21	18 juillet point 5 et 26 sept point 4	
12	Bouchamps lès Craon	14 juin – 1 ^{er} juillet	Mr Roueil	La Rougerie		Tél le 14 juin et 1 ^{er} Juillet	26 juillet – fav. 2 Reco	?	
13	Le Horps	28 juin – 13 juillet	Mr Quinton	La Coulière La Boisardière		Tél le 28 juin Tél le 13 juillet	?	12 sept point 6	
14	Chamfremont	4-18 juillet	Mr Thomas	4 chemins		Envoyé et tél le 18 -07	?	?	
15	Chatillon sur Colmont	4- 19 juillet	Mr Quinton	4 chemins		Envoyé le 18 et tel le 19-07	3 favorables 1 défavorable	1 ^{er} sept point 4	
16	Ste Suzanne –Chammes	Avant fin 2022 !!!! – délib.13 mai		13 chemins					
17	St Calais du Désert	3 – 18 octobre	Mr Quinton	N° 11 La Papillonnerie		18 oct, tél trop tard 17h !	?	?	
18	St Berthevin la Tannière	5 – 19 octobre 2020	Mr Chevalier	Bel Air		Tél , erreur, c'était en 2020 !			
19	La Croixille	10 – 25 oct.	Mr Marcel Thomas	La Rougerie Le Haut Breil		Tél le 25 oct.	25 octobre	12 novembre	

Le bilan
de
l'année
2022

BOCAGE 53

Aliénation des chemins ruraux

Référent : Jean VAUZELLE

Le bilan
de
l'année
2022

20	Madré	25 octobre – 9 novembre	Mr Quinton	Mont Morin régularisation		Envoyé le 9 et tél	20 nov favorable	?	
21	Loiron-Ruillé	31 oct – 15 nov	Mr Pottier	La Ménardièrre La Guertièrre Les Laurencières		Envoyé le 14 et tél le 15 nov.	6 décembre favorable	?	
22	Le Ribay	7 – 22 nov	Mr Quinton	Place du Midi		Envoyé le 21 nov			
23	Brains sur le Marches	4 – 22 nov	Mr Roueil	Vaux		Envoyé le 21 nov			
24	Brée	5 – 20 déc	Mr G. Marie	7 chemins		Envoyé le 19 et tél le 20			
25	St Mars sur la Futaie	20 déc – 5 janv 2023	Mr Jallu	La Rennerie La basse Maulardièrre		Sera envoyé le 3 janvier 2023			

Si Jean VAUZELLE est le référent dans ce domaine, il faut souligner le gros travail de certaines associations adhérentes de la FE 53 comme l'ADTERA, Entre Taude et Bellebranche, PLE, 3 PMN, Bocage 53...



Comité Observatoire du bocage

Référent : Jean-Marc LALLOZ

Il y a eu 2 réunions en 3 mois.

Les données existent déjà, ce qui rend injustifiable le délai de 3 ans pour la mise en place d'actions !

L'Assemblée du bocage se réunira probablement deux fois par an. Elle réunit toutes les composantes concernées.

Jean-Marc LALLOZ est titulaire et Bernard BEUNAICHE accepte d'être suppléant.

Hugo MOREAU représente MNE.



BOCAGE 53

Comité Bas carbone

Référent : Jean-Marc LALLOZ

Objectif : faire de la Mayenne le 1^{er} département bas carbone en France à l'horizon 2040.

Il faut diminuer de 40 % les émissions.

Un bureau d'étude a fait une bonne restitution (c'était du vrac avant).

Mais la présentation est inadaptée, on ne tient pas compte des écosystèmes, on saucissonne. L'absence de personnes de terrain se fait sentir. La biodiversité est un tout !

Jean-Marc LALLOZ y est présent. Michel PERRIER accepte d'y participer.

Journées animations Natura 2000 Bocage à Montsûrs

Participation de Jean-Marc LALLOZ, rappel de l'aménagement foncier de 2500 ha pour l'aménagement routier et des passages à niveau sur ce même territoire.



La LGV : un dossier caractéristique du fonctionnement entre une association et la FE 53

Référents : Alain ROUSSARD
Marie-Françoise SAUDUBRAY

Préaux Environnement (devenue le CRI 53 depuis), association adhérente dès les premières heures à la FE 53 se retrouve concernée par des problèmes en lien avec la LGV dès le lancement de la ligne en 2019.

La LGV a été conçue pour mettre Rennes à 1 h 30 seulement de Paris. L'enquête publique arrive en 2006 et l'inauguration a lieu le 2 juillet 2017.

Après la mise en route, très vite, de nombreux problèmes apparaissent :

- **bruit insupportable ;**
- **vibrations importantes ;**
- **maisons qui fissurent ;**
- **réceptions télévisuelles et téléphoniques perturbées...**

L'association va vite devenir le porte-parole de nombreux plaignants puisqu'ils ne trouvent pas d'échos ailleurs !



À gauche, Marie-Françoise Saudubray habite à 400 m à vol d'oiseau du passage de la LGV et Frédérique Morlier à 900 m. | OUEST-FRANCE

Source : Ouest-France du 23/08/2018

LA LGV

La LGV : un dossier caractéristique du fonctionnement entre une association et la FE 53

Référents : Alain ROUSSARD
Marie-Françoise SAUDUBRAY

L'association se rapproche alors des Sarthois et des Bretons qui connaissent des problèmes similaires. Un énorme travail d'investigation est fait : chacun comprend que pour peser, il faut maîtriser le sujet face à des experts rompus à cet exercice.

Plusieurs réunions sont programmées les uns chez les autres et les échanges sont nombreux au départ.

Le bureau de la FE 53 tarde à s'investir dans un sujet nouveau pour lui. La lourdeur et la complexité du dossier effraient un peu ses bénévoles, sollicités plus que jamais. Néanmoins, un accompagnement se met en place et la FE 53 tente de fédérer les acteurs des trois départements. Une synthèse des multiples problèmes est réalisée afin d'en faciliter la compréhension, passage obligé en prévision de rencontres avec les institutions ou la presse.

Merci pour l'énorme travail des bénévoles de l'ex-Préaux environnement et de son président de l'époque, Gérard LESAGE.

Mais que faire ?

La FE 53, comme souvent dans ces cas-là fait appel au juriste de FNE Pays de la Loire. Le fait d'adhérer à cet organisme donne droit à un certain nombre d'heures de consultation, un atout indéniable pour la Fédération sur des cas comme celui-là.



LA LGV

La LGV : un dossier caractéristique du fonctionnement entre une association et la FE 53

Référents : Alain ROUSSARD
Marie-Françoise SAUDUBRAY

Avec la FE 53, le juriste en question se déplace même à Préaux pour rencontrer sur place les responsables de l'association.

Très vite, le spécialiste comprend que la problématique dépasse ses compétences. Il nous conseille alors de prendre un avocat. En effet, il y a en face la SNCF, Eiffage, l'État...

Rapidement, l'idée de s'attacher les services d'un avocat fait consensus. La FE avance un nom qui n'est pas un inconnu puisqu'il est déjà intervenu dans d'autres dossiers.

L'association locale valide ce choix qui rassure tout le monde. La confiance entre les responsables de l'association et la FE 53 a été primordiale. Et elle a certainement permis de gagner en efficacité et en temps.

Les Sarthois et les Bretons feront un autre choix. À partir de ce moment, la coopération entre les trois entités s'arrêtera là. Dommage !



LA LGV

La LGV : un dossier caractéristique du fonctionnement entre une association et la FE 53

Référents : Alain ROUSSARD
Marie-Françoise SAUDUBRAY

Pour ce genre de grands projets déclarés d'utilité publique, la loi n'oblige pas à prouver la faute de l'accusé. Il faut prouver en revanche le préjudice.

Il est alors nécessaire de faire appel à un expert en bruit.

Deux voies sont possibles : soit les requérants choisissent leur propre expert, soit le tribunal administratif est sollicité pour en nommer un. C'est cette deuxième solution qui sera privilégiée, sur les conseils de l'avocat. La Sarthe choisira la première solution. Quant à l'Ille-et-Vilaine, elle choisit de se défendre elle-même en se passant d'avocat.

La Covid 19 s'invitant, le déroulement des opérations de mesure prendra du retard (faute de trains parfois !).

Aujourd'hui, tout est réalisé et le dépôt des dossiers se fera dans les prochains jours. Mais une moitié des plaignants s'est retirée de la procédure en raison des frais d'avocat et surtout du coût des expertises (il fallait avancer l'argent). D'une centaine au départ, c'est 50 dossiers qui seront allés jusqu'au bout. Selon la présidente du CRI 53, le coût des expertises groupées, même s'il reste élevé, est divisé par deux par rapport à une demande individuelle.



LA LGV

La LGV : un dossier caractéristique du fonctionnement entre une association et la FE 53

Référents : Alain ROUSSARD
Marie-Françoise SAUDUBRAY

Sans surprise, les mesures sont favorables aux plaignants (mais qui aurait pu en douter, sauf à croire au complot !). Parmi les solutions, il y a la possibilité d'une négociation à l'amiable ou celle d'une plainte.

Les plaignants subissent depuis quatre ans et demi maintenant des préjudices graves : il est temps que justice se fasse !



La LGV : un dossier caractéristique du fonctionnement entre une association et la FE 53

Référents : Alain ROUSSARD
Marie-Françoise SAUDUBRAY

Mais comment un tel problème a-t-il pu se produire : plus de 100 personnes impactées en Mayenne, 700 en Sarthe ?

Ce sont les députés qui ont voté une loi "hors sol" qui fait que le bruit infernal que subissent les riverains n'est pas illégal juridiquement !!!

En effet, le calcul du bruit se fait sur une moyenne qui ne doit pas dépasser 60 décibels le jour et 55 la nuit ! Si bien que même 7 ou 8 passages de TGV à 110 décibels (l'équivalent du décollage d'un avion !) pendant quelques secondes permet de rester encore sous les seuils en toute légalité !

Extrait de la loi :

La réglementation en matière de bruit pour la protection des riverains vis-à-vis des nuisances générées par les infrastructures de transport retient un seul et unique indicateur : **le calcul de la moyenne de bruit** (indicateur LAeq (T) sur deux périodes : la période diurne (6h00 / 22h00) soit 16 heures et nocturne (22h00- 6h00) soit 8h00), comme représentatif des nuisances et de la gêne subies par les riverains, (préconisation de la Directive Européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002).



La LGV : un dossier caractéristique du fonctionnement entre une association et la FE 53
Mais comment un tel problème a-t-il pu se produire ?

Référents : Alain ROUSSARD
Marie-Françoise SAUDUBRAY

Dans notre pays, on peut donc se retrouver impacté gravement au nom de l'intérêt général par un projet qu'on n'a pas choisi.

Et la société que représente l'État ne peut rien faire pour vous !

Les riverains ne peuvent donc compter que sur eux-mêmes ! Et encore, faut-il qu'ils en aient les moyens puisqu'une cinquantaine de personnes ont renoncé à la procédure pour cette raison :
où est la justice ?

LA CROPTE. Limiter l'impact de la LGV

Pour garantir la qualité de vie il a été fait en 2022 l'acquisition d'un terrain qui sera planté d'arbres destinés à faire écran au bruit de la LGV.

Ce discours a été prononcé par le maire de la Cropte, le seul maire de la Mayenne à adhérer au CRI 53.

(extrait d'un article du Courrier de la Mayenne – 02-02-2023)



LA LGV

La LGV : un dossier caractéristique du fonctionnement entre une association et la FE 53
Mais comment un tel problème a-t-il pu se produire ?

Référents : Alain ROUSSARD
Marie-Françoise SAUDUBRAY

Ce projet peut détériorer votre maison et entraîner une perte de la valeur immobilière, vous priver de la garde de vos petits enfants qui ne peuvent plus dormir, vous empêcher de profiter de vos extérieurs l'été, etc.

Et tout cela dans l'indifférence générale des élus (maires, conseillers départementaux, régionaux, nationaux) ou des services de la préfecture ou de l'entreprise qui gère le réseau. Sans oublier la plupart des assurances juridiques qui ne fonctionnent pas...

Et chacun de se réfugier derrière la loi... En toute légalité ! Une fois de plus, la FE 53 s'indigne contre une loi inadaptée à la réalité du terrain.

Stéphane HESSEL avait donc raison lorsqu'il disait : « Le légal n'est pas toujours légitime et le droit ne se réduit pas à la loi ! »

Il existe donc un "vide". Le rôle de nos associations et de notre fédération, c'est d'occuper ce vide. Elles sont donc "malheureusement" indispensables. CQFD !



MNE, c'est environ 450 adhérents.

MNE, c'est 6 salariés.

MNE, c'est une multitude de sujets environnementaux traités.

À Laval, la place du 11-Novembre, terrain de chasse de six espèces protégées

L'association Mayenne Nature environnement a établi un diagnostic de la biodiversité sur la place du 11-Novembre, promise à d'importants travaux de transformation, à Laval (Mayenne). Elle abrite notamment quatre espèces d'oiseaux protégées.



Parmi les espèces qui peuplent les arbres de la place du 11-Novembre, la pipistrelle commune, une chauve-souris considérée « comme patrimoniale et quasi menacée dans la Région » par Mayenne Nature environnement. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Comptage de chauves-souris à la Vallée de l'Erve



Le mardi 20 décembre, nous étions 11 pour le comptage des chauves-souris en hibernation sur le site Natura 2000 de la Vallée de l'Erve. 15 cavités ont été visitées pour comptabiliser les chauves-souris endormies.



Le mercredi 7 décembre, une équipe de courageux bénévoles a bravé le froid afin d'aller entretenir la tourbière de Launay à La Cropte (53). Ce chantier a lieu dans le cadre du Programme Régional d'Actions en faveur des tourbières, en lien avec le [Conservatoire d'espaces naturels Pays de la Loire](#).

L'objectif de la journée : réouvrir le milieu en dessouchant les Saules, qui ont coloniser le milieu depuis une dizaine d'année. Cette réouverture permettra de favoriser la biodiversité floristique : Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*), Epipactis des marais (*Epipactis palustris*), la Linaigrette à feuilles étroites (*Eriophorum angustifolium*), la Valériane dioïque (*Valeriana dioica*).

Un grand merci à l'équipe de bénévoles pour leur aide !

Saint-Germain-le-Fouilloux. Le chemin de l'Hommeau a été labellisé



Inauguration « Sur le chemin de la nature », du chemin de l'Hommeau, en connexion avec la vallée de la Morinière | OUEST-FRANCE

Changé. Des jeunes préparent des aménagements pour la faune



Avec Steven Préaubert, responsable de l'espace jeunes et Olivier Duval, animateur de Mayenne Nature Environnement, les jeunes préparent affiches, diaporama, jeux pour la matinée du 10 décembre. | OUEST-FRANCE

Toutes ces images sont issues du site de MNE :

<https://www.mayennenatureenvironnement.fr/>



MNE

(Mayenne Nature Environnement)

MNE est très connu du grand public en Mayenne, au contraire de la FE 53 qui n'est identifiée que par la préfecture et le département principalement.

C'est pour cette raison que les alertes atterrissent souvent à MNE, qui, suivant les situations et les compétences des uns et des autres les transmet à la Fédération, preuve d'une bonne complémentarité entre les deux organismes.

Ainsi, MNE et la FE 53 coopèrent fréquemment sur de nombreux dossiers.

- déposition communes dans certaines enquêtes publiques ;
- collaboration sur certaines actions juridiques (plainte contre la carrière de Neau) ;
- concertation en CDPNAF pour avoir une position commune ;
- plainte suite à l'abattage des arbres sur l'île de l'étang de Curécy (forêt de Bellebranche).



MNE

(Mayenne Nature Environnement)

Dernier exemple de travail en commun : un projet agrivoltaïque.

Il s'agit d'une ferme de 45 ha qui prévoit d'installer des panneaux photovoltaïques sur ses terres à Chémeré-le-Roi. Par principe, MNE et la FE sont opposés à ce genre de projets qui viennent en concurrence avec la terre dont la mission est de nourrir l'homme.

Mais MNE, après avoir pris contact avec l'agriculteur est revenu sur sa position. En effet, le terrain est caillouteux et ce projet est compatible avec l'élevage de moutons.



Les panneaux ne sont pas posés à même le sol, ils reposent sur des longrines, permettant ainsi l'élevage de moutons.

Source : Énergie partagée

De plus, l'agriculteur a la maîtrise du projet et n'est pas pieds et mains liés avec l'opérateur. La question est d'importance puisque d'autres projets de ce type apparaissent en Mayenne, notamment sous l'impulsion de TotalEnergie. Les agriculteurs garderont-ils la maîtrise de leur exploitation ? Rien n'est moins sûr.

Le sujet a donc été abordé lors d'un CA de la FE 53. Alice BURBAN, administratrice de MNE a présenté le projet. La FE 53 s'est alors alignée sur la position de MNE, en attendant l'ouverture de l'enquête publique.

Sans prétention, la position commune de nos deux organisations influencera inévitablement la teneur des dépositions du public. Une responsabilité qu'il faut assumer. Il apparaît donc indispensable d'aller à la rencontre des porteurs de projets et de partager ces échanges.

MNE

(Mayenne Nature Environnement)

MNE, c'est aussi "**Paysans de nature**".

Le réseau est structuré au national par l'association Paysans de Nature (<https://www.paysansdenature.fr>) et animé en Mayenne par MNE.

Le réseau Paysans de nature a pour objet de favoriser la défense et la production de biodiversité sauvage en mettant les espaces et espèces sauvages au cœur des préoccupations des paysannes, paysans, autres habitantes et habitants des territoires.

L'association participe à la diffusion et à la mise en place de systèmes agricoles pour lesquels la défense de la biodiversité sauvage est une activité centrale. La création, la mise en gestion d'espaces naturels agricoles ou leur protection contractuelle ou réglementaire avec les paysannes et paysans est son objectif principal. Faire reconnaître les fermes comme des espaces à vocation écologique par les institutions via leurs outils de protection foncière (en zone publique ou privée), réglementaire, contractuelle, figure aussi parmi ses priorités.



Jean-François GAUMÉ, agriculteur en biodynamie à Saint-Quentin-les-Anges est un membre très actif du réseau "Paysans de nature".

© Civam bio 53



Vents citoyens : une belle réussite qui ne demande qu'à faire des petits !

Référents : Philippe MOREAU/Michel PERRIER

Vents citoyens possède 25 % des parts du parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine.

En fonction depuis deux ans, quel est le bilan ?

Pour 2021, la première année de mise en service, la production des quatre éoliennes a été de 23 500 MWh (1 MWh - 1 mégawattheure = 1 000 kWh). Cela représente près de 20 % de la consommation globale du pays de l'Ernée, soit l'alimentation en électricité de 3 565 foyers ou celle d'environ **7 800 habitants** (hors chauffage)*.

* Selon l'INSEE, un foyer = 2,19 personnes en moyenne – réf. 2019.

Les responsables sont satisfaits des résultats si bien que Vents citoyens se mobilise aux côtés de ses partenaires (Territoire énergie Mayenne, Enercoop, Énergie partagée) et avec les acteurs locaux pour faire émerger deux parcs éoliens, à financements citoyens, sur le département de La Mayenne.

L'un se situerait dans le secteur d'Ernée avec la volonté d'un parc éolien 100 % citoyen. L'autre se situerait dans l'agglomération de Laval avec un financement citoyen, le développeur et probablement Laval agglo.



© P. Moreau

Le 21 mai 2022, Vents citoyens a organisé une journée tout public au pied des éoliennes de Saint-Hilaire-du-Maine. Une cinquantaine de personnes, réparties en deux groupes, a assisté à cette journée.

Source : © Vents citoyens



Vents citoyens : une belle réussite qui ne demande qu'à faire des petits !

Référents : Philippe MOREAU/Michel PERRIER

Belle récompense pour Vents citoyens avec l'attribution du label Énergie partagée !

Le label Énergie partagée



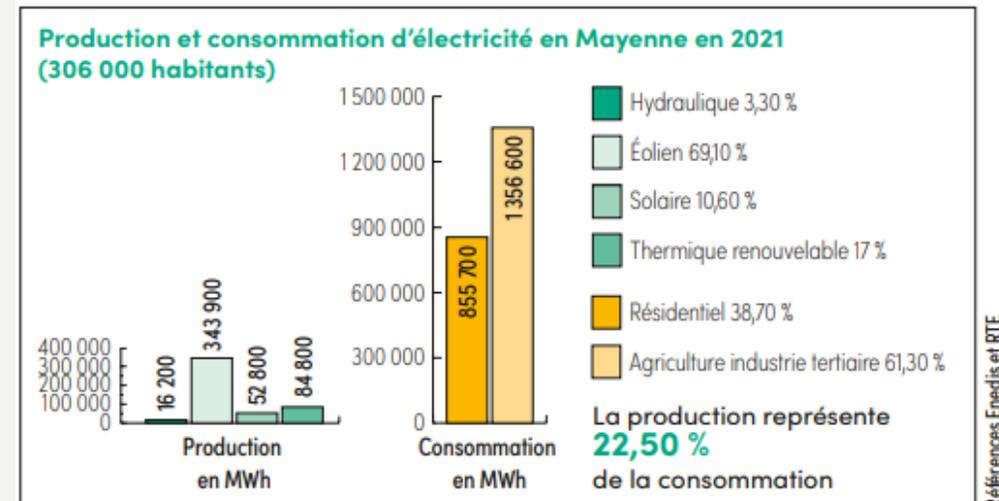
Lors de l'assemblée générale de Récit, l'association *Vents citoyens* et la SAS VC SHDM (Société par actions simplifiée *Vents citoyens* Saint-Hilaire-du-Maine) ont reçu le label d'Énergie partagée.

Ce label a pour but de valoriser les porteurs de projets qui répondent aux 5 critères définis par Énergie partagée :

- ▶ **intérêt territorial** (par la présence forte et diversifiée des acteurs publics et privés dans l'actionnariat) ;
- ▶ **dynamique locale** (faire travailler les compétences locales et rechercher la mobilisation du territoire) ;
- ▶ **finance éthique et citoyenne** (mobiliser l'épargne des ménages et les capacités d'investissement des collectivités locales) ;
- ▶ **gouvernance partagée** (toutes les décisions de la société de projet sont prises de façon démocratique et transparente) ;
- ▶ **écologie** (le projet s'inscrit dans une démarche de réduction des impacts environnementaux et des consommations d'énergie).

Évelyne Coulon

86 éoliennes sont en service en Mayenne depuis le 1er janvier 2023.



En Mayenne 77 éoliennes fin 2021 et 86 éoliennes fin 2022 étaient en service.

Selon Vents citoyens, toute l'électricité produite en Mayenne est issue d'énergies renouvelables.

En 2021, la part des énergies renouvelables représentait 22,50 % de la consommation électrique (dont **15,50 % pour l'éolien**).

Source : © Vents citoyens

Vents citoyens : une belle réussite qui ne demande qu'à faire des petits !

Référents : Philippe MOREAU/Michel PERRIER

Voir le site de Vents citoyens : <https://vents-citoyens-53.org/>

Voir les actualités dans le dernier Éole-liens (n°12 - janvier 2023)

<https://vents-citoyens-53.org/index.php/2023/01/15/le-nouvel-eole-liens-n12-janvier-2023-est-sorti/>

En ces temps de crise, des articles de qualité qui peuvent concerner tout le monde :

À propos du bouclier limitant la hausse des tarifs réglementés...

<https://vents-citoyens-53.org/index.php/2022/12/21/a-propos-du-bouclier-limitant-la-hausse-des-tarifs-reglementes/>

CRISE ÉNERGÉTIQUE EUROPÉENNE, CRISE ÉLECTRIQUE FRANÇAISE....
(par Michel LEMOSQUET)

<https://vents-citoyens-53.org/index.php/2022/12/20/crise-energetique-europeenne-crise-electrique-francaise/>

Retrouver le débat sur les éoliennes du 5 mai 2022 à Craon avec Vents citoyens et la FE 53 dans "Place publique" sur France Bleu Mayenne.



Source : © France Bleu Mayenne

<https://www.francebleu.fr/infos/environnement/reecoutez-place-publique-les-eoliennes-que-doit-en-penser-faut-il-encore-en-developper-en-mayenne-1651835565>



RD771 (route Cossé-le-Vivien – Craon et Craon – Renazé)



Vincent Saulnier : « La route est un levier de développement. »

« La route a un avenir, même si elle a un impact environnemental »

Le Conseil départemental vient de se doter d'un nouveau plan routier pour la période 2022-2028. Décryptage avec Vincent Saulnier, vice-président du Département, en charge des territoires.

Photo et extrait de l'article : le Courrier de la Mayenne 14/07/2022

Cette déclaration laisse entendre que le Conseil départemental n'a pas tout à fait tourné la page du monde d'avant alors que l'urgence est bien là.

Le CD 44 ne vient-il pas d'abandonner une vingtaine de projets routiers sur une trentaine, conscient qu'il est de l'impact de ces aménagements sur la biodiversité ?

Marie-Monique ROBIN, journaliste d'investigation, a interrogé dans son livre "La fabrique des pandémies" 62 scientifiques qui ont démontré qu'il y avait un lien indiscutable entre la déforestation, l'**urbanisation**, l'élevage intensif, la globalisation et les maladies émergentes (ainsi que les maladies chroniques) et évidemment la climat. TOUT EST LIÉ !

On ne pourra pas dire qu'on ne savait pas !



RD771 (route Cossé-le-Vivien – Craon et Craon – Renazé)

Le Conseil départemental envisage ainsi d'aménager la [RD771](#) entre Cossé-le-Vivien et Craon et entre Craon et Renazé. L'idée serait de créer des portions en deux fois deux voies. Une route de transit entre Laval et Saint-Nazaire doit être développée. On invoque le volet économique et la sécurité.

Mais là aussi, la communication n'a pas été à la hauteur, surtout envers les riverains. Résultat : un collectif a été créé !

La FE 53 surveille de près ce projet qui ne lui paraît guère pertinent : des haies et des hectares (300 ?) vont encore disparaître. Et comme la formule magique "**Éviter, Réduire, Compenser**", ressemble trop souvent à un permis de détruire...

Ce projet date d'une vingtaine d'années, à une époque où la problématique du réchauffement climatique n'occupait guère les esprits.



RD771 (route Cossé-le-Vivien – Craon et Craon – Renazé)

Même si le projet semble bien avancé, un effort a été fait pour informer la population et lui demander son avis. Deux réunions (sous forme d'ateliers) ont été organisées. Sauf que ces réunions étaient programmées le matin ou l'après-midi... Une réunion publique a aussi eu lieu.

En dehors de quelques maires locaux influents, force est de constater qu'ils ne sont guère nombreux dans le territoire à comprendre ce choix, les citoyens étant confrontés à des problèmes plus préoccupants :

- à Craon, par exemple, il n'y a pas un seul dentiste pour 4 500 habitants (sans compter les communes périphériques) ;
- l'hôpital Craon-Renazé a fermé depuis l'été dernier une quarantaine de lits faute de soignants ;
- les Ehpad sont saturés ;
- les entreprises peinent à recruter du personnel ;
- les transporteurs se disent satisfaits de la qualité de la RD771. Ils déplorent au contraire la dangerosité des routes secondaires en directions de Rennes et d'Angers ;
- désenclaver (?) certaines villes, n'est-ce pas isoler encore un peu plus les petites communes ?
- que fait-on pour la transition énergétique ? L'agriculture ? L'eau ?

Certes, ces problèmes ne relèvent pas tous des mêmes compétences et le CD ne peut pas tous les résoudre, mais ces choix ne mériteraient-ils pas un **vrai débat** ?



Image : CD 53

ÉLEVAGE & INDUSTRIE

ENQUÊTES PUBLIQUES

Référents : Catherine LECUNFF, Daniel GRIVOT

L'ADTERA (Association de défense du territoire des Avaloirs) est un peu l'œil de la FE 53 en terme de veille environnementale en parcourant régulièrement le site de la préfecture.

Nous constatons l'arrivée de projets de plus en plus importants. Ainsi, les étables à plus de 200 vaches (qui ne sortent jamais) se multiplient...

L'agriculture paysanne disparaît au profit de l'agriculture industrielle.

Les scientifiques pointent pourtant l'agriculture intensive pour son impact sur l'environnement. Mais comme la législation, une fois de plus, permet cette évolution en toute légalité...

Etat ICPE au 10.01 2023	Type
La Chelleraie	106 260 vol
Gaec 4 chemins Rouesson Contest	180 vach lait
SAS Metagri La Gaufrie sud Laval	99t/j
Challonge Energie Châlons du Maine	Methaniseur 43,8t/j
SCEA la Colinière Argentré	3957 porcs eq. Cooperl
Gaec de la Serrerie Désertines53190 LePlu StHilairedu H.	200 Vach lait
EARL Gourdon Livré la touche	540 veaux
Gaec Deshayes La Mangrottière La Croixille	174 vach lait
Gaec Fontaine Mée	230 vac lait
EARL La Ménadière Bouchamps les Craon	Autor. 3106 porcs augmentation
GAEC Corderie Livré la touche	Autor 115 460 volailles
EARL Le poussin Piou Piou Le Meslier Couesme-Vaucé	Autor 67 000 volailles
Gaec Le Couesnon La Mezières St Pierre de la Lande	1654 porcs
Gaec Les ruchères Désertines	2843 porcs
Gaec de la Fraubée	300vach lait / en fait 950bovins tot
Gaec des chênes Le Cormier 53810 Changé	300 vach lait
EARL Kacco La Rabacherie 53300 St Mars sur Comont	33 000 emplac Volailles
MaximeRousseau LaGde Cogonniere53940 Ahuille	Autor 55 520 empl. Volailles



APROCHIM

La justice donne enfin raison aux associations !

Référent : Benoît MARICHAL

APROCHIM a été condamnée par la Cour d'appel d'Angers le 5 juillet 2022 à verser 50 000 € aux huit parties requérantes dont Entre Taude et Bellebranche, FNE Pays de la Loire et FE 53.

C'est la sanction consécutive à l'arrêté de la préfecture qui avait fixé une amende de 10 000 € à chaque dépassement de la norme de 0,3 pg/g, seuil de concentration en polychlorobiphényle (PCB). Par 5 fois, la limite était franchie.

Importante victoire car elle portait sur le fond. Mais en justice, tout peut être remis en cause : APROCHIM décidait de faire un pourvoi devant la Cour de cassation contre l'arrêté rendu par la Cour d'appel.

Puis la bonne surprise tombait : l'entreprise retirait son pourvoi. L'argent était définitivement acquis (6 250 € par requérants !). Soulagement car selon le juriste de FNE PDL, la loi nous aurait obligés à nous défendre en mandatant un avocat en Cour de cassation dont les tarifs sont généralement assez élevés.

Autre bonne nouvelle : une controverse existait sur la fameuse norme de 0,3 pg/g de concentration en PCB puisque l'entreprise faisait une lecture des textes européens beaucoup plus avantageuse que celle de la préfecture. Le débat est donc clos !

Pour plus de précisions, voir le rapport d'activités de l'association "Entre Taude et Bellebranche" en annexe ou consulter son site : <http://www.taudeetbellebranche.com/>



PFC (Vaiges) (Poultry Feed Company, filiale de LDC)

Référents : Roger GODEFROY et Jean-Paul BELLARD

LE RAPPEL HISTORIQUE

PFC (Poultry Feed Company) est une usine du groupe LDC dont le siège est à Sablé-sur-Sarthe (25 000 salariés en France et en Europe). Elle a pour objet à Vaiges dans la zone de Loriolet (sortie autoroute) le traitement de sous-produits de volailles (sang, viscères, pattes, plumes) pour produire divers types de farines utilisées en alimentation animale (saumon et crevettes au Chili...).

DES CHIFFRES

- traitement : 220 000 T/an ;
- production 67 350 T/an de farine et 22 500 T/an de graisse ;
La différence concerne l'eau épurée (rejet dans la Vaige et/ou fertilisation des sols) ;
- 30 salariés ;
- coût du projet : 50 millions d'euros ;
- collecte dans un rayon de 100 kms.

DES DATES

- fin de l'enquête publique le 29/10/2019 ;
- autorisation d'exploiter délivrée le 02/03/2020 par le préfet TREFFEL.



DES PROBLÈMES D'ODEUR

L'ouverture de l'usine s'est faite fin avril 2021.

Les premières nuisances olfactives apparaissent dès mai 2021, c'est-à-dire moins d'un mois après la mise en route de l'usine !

Puis des pics d'odeurs particulièrement nauséabonds apparaissent en période estivale.

Face à cette situation hors de contrôle, le préfet LEFORT prendra quatre arrêtés de mise en demeure (fait rarissime).

- **1^{er} arrêté** : le 23/08/2021 avec obligation de fournir des relevés de mesures d'odeurs en tous points de l'usine. Sans effet !
- **2^e arrêté** : le 22/12/2021 avec obligation de moyens (investissements) et limitation de la ligne de sang à 75 T/jour. Sans effet !
- **3^e arrêté** : le 12/07/2022 avec obligation dans un délai de 75 jours d'identifier, caractériser les sources d'odeurs et mettre en place les mesures correctives. Sans effet !
- **4^e arrêté** : le 16/09/2022 avec obligation de fermer la ligne de sang et de faire appel à des tiers-experts (EGIS* et l'INERIS**) pour piloter un protocole global de remise en état.

Nous sommes toujours actuellement dans le cadre de cet arrêté.

*Egis est un groupe international de conseil, d'ingénierie de la construction et d'exploitation qui œuvre dans le monde entier pour des territoires plus équilibrés, plus durables et plus résilients.



**L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du ministère chargé de l'environnement.



DES PROBLÈMES D'ODEUR (suite)

Depuis l'ouverture de l'usine, quatre comités de suivi se sont tenus, le dernier étant daté du 14/10/2022 par obligation préfectorale.

- FE 53 agit en lien avec l'association locale ASVO (Association pour la sauvegarde de la Vaige et de l'Ouette). Aujourd'hui, elle est présidée depuis le départ de Stéphane LALFOND par Bertrand BOUFFLET. Elle compte 50 adhérents/sympathisants.
- Un recours a été déposé au TA en septembre 2021 portant principalement sur la problématique de l'eau (pas de réponse à ce jour). En effet, l'usine prélève beaucoup d'eau dans la Vaige, une rivière pourtant classée vulnérable.
- Fin septembre 2022 face à la situation devenue "explosive" nous sommes intervenus directement auprès du préfet pour qu'il fasse cesser ces nuisances (125 signalements d'odeurs des riverains !). Les odeurs étant parfois insupportables, des riverains font le choix de quitter leur domicile tout le week-end !



DES PROBLÈMES D'ODEUR (suite)

- Le préfet convoque dans les jours qui suivent les actionnaires du groupe LDC pour les informer qu'il a décidé l'arrêt partiel de l'usine (fermeture de la ligne de sang) avec nominations de tiers-experts (l'INERIS ET EGIS).

Depuis cette injonction :

- EGIS et l'INERIS sont intervenus sur site jusque fin décembre 2022. Nous attendons courant février, la restitution des travaux de ces organismes, préalable à la mise en place d'un protocole d'action sur le traitement de l'air.

Ce protocole fera l'objet d'un nouvel arrêté.

Lors du dernier comité de suivi qui s'est tenu le 14/10/2022 à la mairie de Vaiges, le nouveau président de PFC (également directeur général de groupe LDC) a présenté ses excuses aux riverains et s'est engagé à régler toutes les problématiques. Un geste qui en dit long sur la gravité de la situation et l'impuissance actuelle à trouver des solutions.

- le 15/12/2022, l'ex-directeur du site est mis à pied.



DES PROBLÈMES D'ODEUR (suite)

- Soucieux de rester acteur et de réaffirmer notre vigilance, nous avons proposé en lien avec l'ASVO un comité de liaison restreint mensuel où sont présents deux représentants de PFC, deux administrateurs de FE et le président de l'association locale.

Deux comités se sont tenus avec une expression très ouverte.

Conclusion

Notre vigilance est permanente : la situation s'est améliorée depuis novembre 2022 avec toutefois 35 signalements depuis octobre dont le dernier en date du 20/01/2023 !!

Dans cette affaire, il faut souligner l'action du préfet qui a été à l'écoute de l'association locale et a donné du crédit à la FE 53.



DÉCHETS

La FE 53 participe chaque année aux
Commission de suivi de site de Séché
Environnement.



MÉTHANISATION & PESTICIDES

Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

2022 aura été une année calme en terme de projets. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ait été inactive, même si le projet d'Alexain est en standby et que celui de Châlons-du-Maine ne devrait démarrer qu'en avril prochain, selon les associations locales.

- - Pose de la 1^{ère} pierre pour l'emblématique projet **Oudon-Biogaz**, à Livré-la-Touche. C'était le 27 avril, 11 ans après sa naissance.

Invités, les deux référents de la méthanisation de la FE 53 y sont allés. Bien qu'elle ait été une opposante farouche en raison de l'emplacement et de la surdimension, (150 agriculteurs – 140 000 tonnes – 70 communes concernées), la Fédération y a été bien accueillie.

Même si le bras de fer a duré près de quatre années (jusqu'à s'attacher les services d'un avocat pour l'ADTEC, l'association locale), la FE 53 s'est senti respectée.

Le bilan est plutôt positif puisque les porteurs de projet ont choisi finalement d'installer leur usine chez eux et ont consenti à beaucoup d'efforts : nouvelles études de faisabilité, installation d'un biofiltre (600 000 €), mise en place d'une filière bio et d'une filière conventionnelle, récupération du CO₂...! Nous avons échoué en revanche au sujet de la surdimension. Ce fut un très rude combat mais pas la guerre ! Comme quoi, il est possible d'être en désaccord sans que ça interdise tout dialogue ensuite

Pour l'ADTEC et la FE 53, c'est une reconnaissance. La préfecture a également changé son regard depuis.



Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

2022 aura été une année calme en terme de projets. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ait été inactive :

- Inauguration en juin de la **Centrale Biogaz des Coëvrons** (méthaniseur de Chammes). Là aussi, les débuts auront été très difficiles : il devait s'installer à Évron mais l'association locale, aidée par la FE 53 s'était opposée vigoureusement à l'emplacement qui comptait 500 habitants dans un rayon de 500 mètres ! Mais à un moment, il y avait blocage. Il a suffi d'un changement de personne à la tête du projet pour que le dialogue reprenne. Une personne qui a joué la transparence et qui nous a fait confiance. Au point d'équiper le projet d'un biofiltre (plus de 200 000 €), ce qui est rare pour un projet de 35 000 tonnes. Là aussi, la FE 53 a fini par se faire respecter. Là aussi, nous étions invités à l'inauguration. Un signe.
- Mise en route en septembre d'un méthaniseur à **Ampoigné**, méthaniseur de 10 000 tonnes en cogénération, très bien pensé. Nous avons été sollicités dès la genèse du projet.

Même si ce n'est pas le type d'agriculture que nous soutenons (méthaniseur adossé à une étable de 115 vaches qui ne sortent jamais), c'est un outil assez exemplaire quant à son utilisation. Grâce à un racloir, les déjections des vaches sont dirigées continuellement vers le digesteur (pas de transport et pas d'émanation de méthane). La chaleur est utilisée pour sécher du bois (pouvoir calorifique de + 25 %) des céréales (contrat avec un grainetier qui utilise un séchoir à fioul), déshydratation de luzerne qui permet d'économiser 50 % de soja, etc.



Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

2022 aura été une année calme en terme de projets. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ait été inactive :

- En décembre, nous avons rencontré une entreprise (à sa demande) qui souhaite développer son projet "**de l'assiette aux champs**".

Au 1^{er} janvier 2024, tout le monde sera tenu de trier ses déchets alimentaires dans une poubelle dédiée ou dans un point d'apport volontaire. Aujourd'hui, seule une partie des professionnels sont concernés.

Le but ? Proposer ses services pour récupérer des déchets méthanogènes auprès des grandes surfaces, des restaurateurs, des cantines...

Pour quoi faire ? L'idée, c'est de trier ces déchets (enlever le plastique par exemple) et de les hygiéniser afin de les vendre ensuite à ceux qui possèdent un méthaniseur.

En méthanisation agricole, dès que les déchets ne sont pas issus directement de la ferme, ils doivent être hygiénisés. C'est-à-dire qu'ils doivent être chauffés à 70 ° pendant une heure. Ce règlement pénalise les installations parce que, même si le volume de ces déchets est minoritaire, il faut tout hygiéniser, ce qui entraîne une grosse consommation d'énergie et donc un intérêt économique et environnemental moindre.



Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

2022 aura été une année calme en terme de projets. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ait été inactive :

Où ? Un terrain a été identifié à Saint-Berthevin. La FE 53 a rappelé à la vigilance, expérience oblige, quant à l'acceptabilité sociale. Car ce projet, même s'il n'y a pas de méthanisation des déchets, dégagera inévitablement des odeurs, ce que les porteurs de projet admettent.

Ce projet est porté par deux personnes, le frère et la sœur. Il est modeste (2 500 tonnes par an). Il y a un créneau à prendre et la FE 53 ne peut qu'encourager ce genre d'initiative. Sinon, les grosses sociétés vont s'en emparer.

Autre atout : ce procédé remplace avantageusement le TMB (le Tri-Mecano-Biologique), en vogue il y a quelques années. Les déchets ménagers étaient triés mécaniquement en plusieurs catégories dont celle des déchets fermentescibles destinés au compostage ou à la méthanisation. Or, ce procédé intéressant en théorie n'a jamais été vraiment efficace en réalité, laissant passer des polluants comme des produits chimiques, des métaux lourds ou des résidus de plastique. Des éléments qui perturbaient fréquemment les méthaniseurs. L'exemple le plus marquant aura été l'usine TMB d'Angers, un projet de 90 millions d'€ qui est allé de dysfonctionnements en dysfonctionnements, un fiasco qui s'est arrêté définitivement en 2017.



Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

2022 aura été une année calme en terme de projets.

Mais la filière n'a pas échappé à l'envolée des prix et a connu de vives inquiétudes en conséquence.

Ainsi, certaines entreprises, grosses consommatrices d'énergie, ont menacé, au regard du prix du gaz lorsque le prix était à son paroxysme, de passer au fioul, plus avantageux. Sueurs froides du côté des projets de méthanisation qui dépendent de ces usines, comme celui de Meslay-du-Maine.

Cette entreprise a franchi le pas : voyant sa facture d'électricité passer de 90 000 à 600 000 € (fois six !), elle n'a guère eu le choix.

Qui peut résister aux folies de la finance qui dicte sa loi ?! Cette réglementation est mortifère. Un exemple de plus !

CDLM du 20-01-2022



Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

GNV ou BioGNV, quelle différence ?

Le **GNV** ou **gaz naturel véhicule** est un carburant destiné aux véhicules de toutes sortes. Ce gaz provient généralement de sources fossiles.

En revanche, le gaz du **BioGNV** est issu de la méthanisation.

La méthanisation produit du biogaz qui contient en moyenne 45 % de CO₂ et 55 % de méthane (CH₄). Épuré pour contenir 96 % de méthane, il devient un produit identique au gaz de fossile. Il est appelé alors biométhane. Utilisé pour la mobilité, il prend le nom de BioGNV.

Ces gaz n'émettent pas de particules fines à l'échappement. Mais faute d'outil adéquat, il n'existe pas de réglementation sur les **particules ultrafines PM_{0,1}** (moins de 0,1 µm). On ignore donc si ces gaz émettent des particules ultrafines ou pas (idem pour le diesel et l'essence). Dommage car ce sont les plus dangereuses pour la santé. Gros avantage cependant pour le **BioGNV** sur le GNV : son impact carbone est presque gommé parce que le CO₂ absorbé par les végétaux méthanisés compense celui réellement libéré derrière le véhicule.

Enfin, le GNV n'est pas un gaz renouvelable. C'est un gaz fossile comme le gaz de schiste ou celui en lien avec l'extraction du pétrole. Avec des dégâts environnementaux considérables.

Le BioGNV est principalement utilisé pour les véhicules lourds (camions, bus, voire tracteurs), les moteurs électriques posant d'autres difficultés.



La station BioGNV inaugurée à Changé - OF 02-05-2022.

Il en existe trois en Mayenne : Château-Gontier, Changé et Aron. Elles pourront à terme distribuer également de l'hydrogène.



Sources : gaz-mobile.fr

<https://www.gaz-mobilite.fr/dossiers/biogmv-definition-biogaz/>

Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

Flambée du biogaz : les transports BREGER déchantent !

(OF 03-05-2022)

Grosse déception chez les transporteurs qui ont fait l'effort de s'équiper en camions roulant au BioGNV (gaz issu de la méthanisation) comme les transports BREGER de Laval.

Vincent LESAGE, son PDG a découvert que les prix là-aussi pouvaient flamber.

Où comment couper l'élan volontariste d'une entreprise qu'il faut saluer (70 camions équipés sur 700) ?

Car si un camion roulant au BioGNV coûte environ 30 % plus cher qu'un camion classique et qu'à l'arrivée, le carburant est plus cher que le fioul, qui va oser continuer dans cette voie ? Malgré d'indéniables avantages en matière d'environnement par rapport aux carburants d'origine fossile : le BioGNV réduit de 80 % les émissions de CO₂ sur un camion.



« Si on ne veut pas casser cette nouvelle filière, il faut sanctuariser le prix du biométhane », martèle Vincent Lesage.



Extrait de l'article :

"Ce 29 avril 2022, aux alentours du siège lavallois de Bréger, la station Carrefour écoule son **diesel à 1,783 € TTC le litre**, alors que le **BioGNV est vendu 2,85 € TTC le kg** dans la nouvelle station Endesa de Changé (2), groupe espagnol choisi par le syndicat départemental Territoire d'énergie Mayenne pour distribuer le gaz issu de l'agriculture locale. « Un prix de folie qui n'a rien à voir avec les coûts de production des méthaniseurs », s'étrangle le transporteur."

* 1 kg de BioGNV permet de faire autant de km qu'1 litre de fioul.

Les prix sont passés de 0,80 € le kg en moyenne à 2,85 € (+ 256 %) !

Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

« Là où on veut être les plus vertueux, on est les seuls à payer plus cher. »

Philippe HENRY, maire du Pays de Château-Gontier dont la ville centre est équipée de véhicules roulant au BioGNV produit par l'usine locale. (HA 16-12-2022)

Comment est-ce possible ?

Le carburant vert produit par un méthaniseur est racheté via un contrat s'étalant de 15 ou 20 ans par l'État. Durant cette période, le tarif ne varie pas, ce qui faisait dire il y a peu à la filière agricole que ça lui permettait d'avoir un revenu fixe... Avant le conflit ukrainien, c'était intéressant par rapport au prix des autres carburants.

Mais la crise actuelle a des conséquences inattendues. Cas concret avec la station BioGNV à Château-Gontier, toujours par Philippe HENRY : « **C'est tout bénéfice pour l'État avec cette flambée des prix puisqu'il vend le carburant 30 % plus cher qu'il ne l'achète. Alors qu'il est produit localement !** »

Selon la Commission de régulation de l'énergie (CRE), les énergies renouvelables auraient ainsi rapporté une trentaine de milliards à l'État en 2022.

source : <https://www.lefigaro.fr/conjoncture/31-milliards-d-euros-les-energies-renouvelables-jackpot-pour-l-etat-20221108>



Haut-Anjou – 16-12-2022

Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

Comment est-ce possible ?

Il faut d'abord préciser que la **vente directe est interdite** aux producteurs de méthane.

Ils doivent alors passer par les réseaux de stations-service, lesquelles écoulent, **sans distinction** du gaz fossile étranger et du biométhane local. La voilà l'entourloupe : la provenance est différente mais, à l'arrivée, c'est la même molécule qui coule dans les tuyaux.

Ajoutons à ceci que ces stations-services **dépendent des cours mondiaux**, volatils comme du gaz...

En procédant ainsi, la molécule de gaz fossile contamine sa petite sœur de biométhane. Voilà comment **le prix du biogaz se retrouve indexé sur le prix du gaz fossile**. CQFD.

Certains ont cependant anticipé avec brio ce qui pourrait paraître comme une fatalité.

C'est le cas d'AGRIBioMéthane, l'usine de méthanisation de Mortagne-sur-Sèvre près de Cholet qui vend son carburant à 0,96 € le kg. Elle avait été la 1^{ère} en injection de la région.

[\(http://www.agribiomethane.fr/\)](http://www.agribiomethane.fr/)

C'est Engie qui rachète le carburant produit par des agriculteurs. Mais ceux-ci ont eu la lumineuse idée de le racheter à Engie via un contrat à prix fixe à long terme... Contrat très avantageux aujourd'hui !

Faire de la vente directe, c'est interdit. Mais racheter votre propre produit à celui qui vous l'achète et le revendre directement après, c'est autorisé.

Fallait quand même y penser !!!



Pour en savoir plus :

<https://www.msn.com/fr-fr/finance/other/reportage-flamb%C3%A9-du-gaz-%C3%A0-laval-le-transporteur-vert-br%C3%A9ger-d%C3%A9chante/ar-AAWRsVV>

Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

2022 aura été une année calme en terme de projets. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ait été inactive :

➤ Question récurrente : **les digestats enrichissent-ils les sols ?**

Les digestats, ce sont les fumiers ou/et les lisiers qui sont passés dans le méthaniseur. Sous l'effet de bactéries, ils ont donc perdu une partie de leur carbone pour produire du méthane (CH₄). Or, c'est le carbone qui nourrit les micro-organismes, lesquels fabriquent l'indispensable humus pour obtenir un sol fertile. La question est donc pertinente.

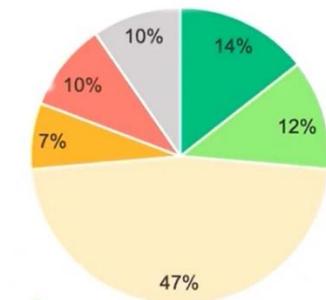
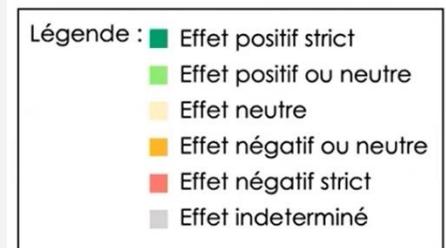


Résultat ?

Selon **Battle KARIMI**, docteur en écologie microbienne des sols, nous n'avons pas de réponse claire aujourd'hui, faute d'études.

En effet, seulement une soixantaine de publications ont été déposées. Et la plupart ont été conduites en laboratoire. Malgré son expérience, l'Allemagne n'a quasiment mené aucune étude et la France non plus ! Il y a de quoi s'interroger...

Sur le schéma ci-contre, le peu d'études montrent que 17 % des digestats ont un effet plutôt négatif sur la vie microbienne du sol par rapport à des fumiers...



→ Dans 1 cas sur 6, les digestats sont moins bénéfiques que les fertilisations organiques classiques



Image et document diffusé lors du webinaire © C'est dans l'sol – 26-04-2022

Référents : Roger GODEFROY et Alain ROUSSARD

2022 aura été une année calme en terme de projets. Ce qui ne veut pas dire qu'elle ait été inactive :

➤ Question récurrente : **les digestats enrichissent-ils les sols ?**

Tout le monde est d'accord pour dire que le digestat fait croître avantageusement les plantes, comme un engrais de synthèse en fait. Mais rien ne prouve s'il enrichit le sol ou pas.

Le lobby de la méthanisation invoque un changement de pratiques qui permettrait de compenser l'appauvrissement éventuel des sols. D'abord en choisissant des Cive (cultures intermédiaires à vocation énergétique) qui développent une vie racinaire importante, déposant ainsi du carbone dans le sol.

Ensuite, en arrêtant de stocker le fumier dans les champs au printemps. Selon Engie, de 20 à 30 % de méthane s'échappent de ces tas en une semaine.

Selon la chercheuse, le manque de données s'explique par la grande variété des méthaniseurs (ce qu'on y met dedans, le process...). Il faudrait alors que chaque porteur de projet renseigne chaque année un certain nombre de leurs données pour les regrouper et ainsi pouvoir obtenir des tendances exploitables.

Ce n'est donc pas demain la veille que nous obtiendrons la réponse...



La FE 53 a animé une partie de la conférence sur la méthanisation à Planète en fête le 2 juillet à Craon.

Début décembre 2022, FNE Pays de la Loire, la FE 53, la coordination LPO et l'UFC Que Choisir 53 avaient exercé un recours gracieux contre l'arrêté du préfet 53 approuvant la charte riverains. Sans réponse à ce jour, il s'agit d'un rejet tacite que les requérants risquent de contester devant le TA de Nantes.

Extrait de la demande de retrait au préfet de l'arrêté du 13 octobre 2022 qui approuve la nouvelle version de la charte :

Monsieur le préfet,

Par arrêté du 13 octobre 2022, vous avez approuvé la nouvelle version de la charte d'engagements départementale de la Mayenne des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques.

Opposées à la réduction des distances de sécurité que permet l'adoption de cette charte, nos associations escomptaient cependant que celle-ci permettrait d'imposer aux utilisateurs une obligation claire d'information préalable des personnes habitant ou travaillant à proximité du lieu du traitement. Elles constatent amèrement l'absence d'une telle obligation au sein de la charte en question.

Les quatre requérants sont opposés à la réduction des distances de sécurité par rapport à l'épandage de pesticides, au vu des connaissances actuelles sur les risques. Puis l'absence de contraintes n'est pas acceptable.

Ainsi, le texte parle d'un dispositif collectif qui pourrait reposer sur un bulletin consultable sur le site de la Chambre d'agriculture (quid de ceux qui n'ont pas internet ?).

Pour le dispositif individuel, l'utilisation du gyrophare sur le tracteur pourrait être choisi ! Une mesure jugée complètement inappropriée car elle ne permet pas à la population d'anticiper, étant ainsi mise devant le fait accompli.

Enfin, en ce qui concerne les distances de sécurité pour les substances dont la cancérogénicité, la mutagénicité ou la toxicité pour la reproduction est suspectée (CMR2), rien n'est prévu.



EAU ET POLLUTION

La problématique de l'eau est un sujet transversal :

il peut être traité sous l'angle des haies, de la continuité écologique, des nappes phréatiques, des pesticides, de la biodiversité (barrages), des bassines, des normes, d'un bien commun, des méthodes de recherche de la pollution, etc.

Avec la préfecture, la FE 53 s'investit dans les débats. La lettre de Jean-Marc LALLOZ en est d'ailleurs à l'origine.

La FE 53 est adhérente à Air pur Pays de la Loire. Louis RACINE en est son représentant.





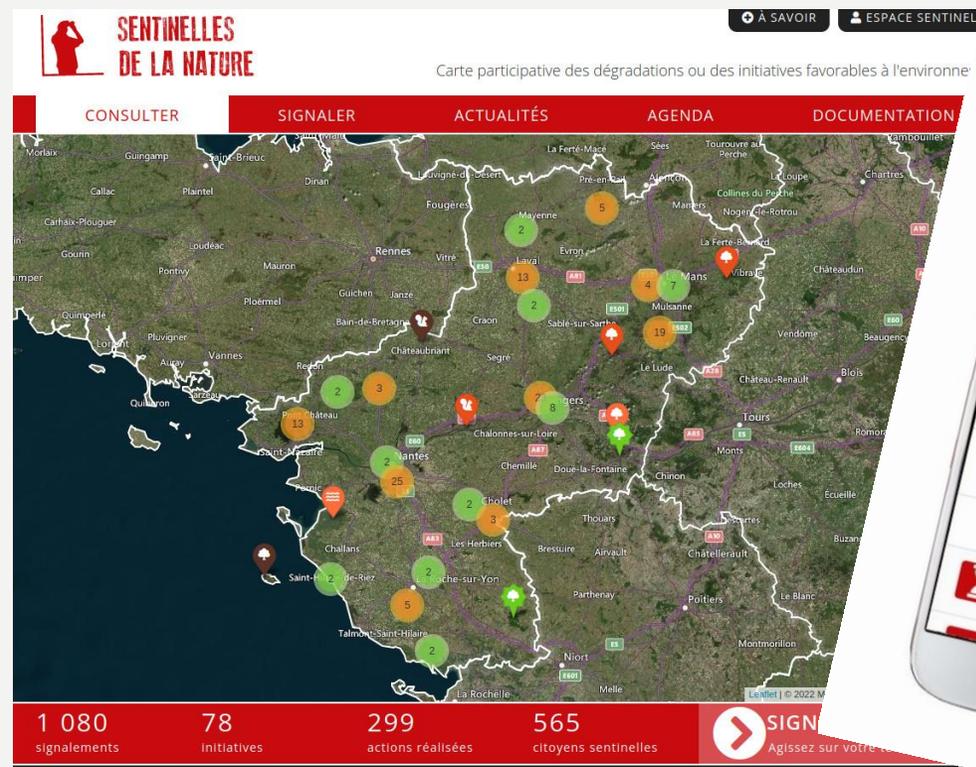
SENTINELLES DE LA NATURE



Un outil : Les Sentinelles de la Nature

Permet de **signaler** des **atteintes** à l'environnement (pollution, décharges...).

Et des **initiatives favorables** à l'environnement.



<https://sentinellesdelanature.fr>

SENTINELLES DE LA NATURE



Une dégradation environnementale à signaler ?



Avec Sentinelles de la nature, les citoyens peuvent signaler une dégradation ou une belle initiative.

La Fédération pour l'environnement en Mayenne est membre de l'association nationale France Nature Environnement. Cette dernière a créé en 2015 un projet participatif baptisé Sentinelles de la nature. « Tous les citoyens peuvent, via le site internet ou l'application mobile Sentinelles de la nature, signaler une dégradation environnementale mais aussi une initiative favorable près de chez eux », détaille Benoit Duchenne, secrétaire de FE53. En Mayenne, en trois ans, 200 alertes ont été enregistrées. « La plupart concernent le bocage, des arrachages de haies, mais aussi des dépôts sauvages. En 2022, nous avons fait de la prévention sur les pollutions lumineuses en incitant les citoyens à alerter sur les éclairages illégaux. »

Source : Le Courrier de la Mayenne – 09-02-2023



Les chiffres bruts pour la Mayenne en 2022 :

47 signalements en 2022 (contre 37 en 2021) dont 42 dégradations et 5 initiatives positives.

Parmi les dégradations, nous retrouvons souvent des destruction de haies et de milieu naturels (66 % des signalements) et à un degré moindre, des dépôts de déchets (9 %).

COMMUNICATION ET FORMATION



Les formations

Une formation sur l'outil "**Sentinelles de la nature**" a été organisée sous la conduite de B. HOGOMMAT, le juriste de FNE.

Le site internet <http://fe53.ovh/>

La Fédération dispose d'un site internet qui a deux fonctions, celle d'informer les adhérents de l'actualité et celle d'y stocker ses archives. Trois ou quatre personnes gèrent le site.

Rencontre OFB

Une rencontre entre l'OFB (Office français de la biodiversité) et la FE 53 a eu lieu en fin d'année. Le début d'une coopération bienvenue !



Planète en fête

En plus de tenir un stand, la FE 53 a animé une partie de la conférence sur la méthanisation le dimanche 2 juillet 2022 à Craon.



Webinaires

La Covid a au moins apporté cette évolution : nous pouvons accéder à des conférences depuis notre domicile. FNE n'est pas en reste, sur le nucléaire notamment :

[La gestion des déchets nucléaires en France \(cas du projet CIGEO\)](#)

Les médias : La FE 53 est assez régulièrement sollicitée par France Bleu Mayenne et Radio Fidélité, voire l'Autre radio.

Le cinéma : Jean-Marc LALLOZ a animé le débat faisant suite à la projection du dernier film de Marie-Monique ROBIN, "**La fabrique des pandémies**" au cinéma de Château-Gontier.

DES MISSIONS DE REPRÉSENTATIONS

S'informer, débattre, avoir de la visibilité

La FE 53 dispose d'**un agrément** au titre de la protection de l'environnement et d'**une habilitation** à être désignée pour prendre part au débat sur l'environnement (à renouveler en 2024).

Elle est donc légitime pour prendre part :

- aux enquêtes publiques et aux consultations publiques (ouvert à tous les citoyens);
- aux Comités de Suivi de Site et aux Comités de Suivi ;
- aux commissions institutionnelles (CDPENAF, CODERST, CDNPS, CDAC, CCSPL).

Pour connaître la signification de tous ces sigles, voir page suivante.



L'enquête publique – la consultation publique – Les installations entrent dans la norme **ICPE** (Installation **C**lassée pour la **P**rotection de l'**E**nvironnement). Il existe trois niveaux, du plus haut au plus bas : **Autorisation** (une enquête publique est obligatoire avec les permanences d'un commissaire-enquêteur) – **Enregistrement** (c'est une consultation publique puisqu'il n'y a pas de commissaire-enquêteur nommé et le pétitionnaire est dispensé d'études d'impact) – **Déclaration** (pas la moindre enquête publique, la mairie n'ayant même pas son mot à dire).

Le Comité de Suivi de Site – Le **C**omité de **S**uivi de **S**ite (**CSS**) est une réunion annuelle à l'initiative de la préfecture : Séché (Roger GODEFROY/Bernard LANDEAU*), Aprochim (Benoît MARICHAL/Jean-VAUZELLE), Brenntag (Benoît MARICHAL/David LANGEVIN), Titanobel (Daniel GRIVOT/Jean-Luc REUZÉ), Lafarge (Jean-Paul BEILLARD et Philippe MOREAU/Benoît DUCHENNE et Bertrand JARRI), LHOIST (Jean-Paul BEILLARD), Neau (Jean-Paul BEILLARD/Bernard BEUNAICHE), PFC (Roger GODEFROY/Jean-Paul BEILLARD)

Le Comité de Suivi – Le **C**omité de **S**uivi (**CS**) est une réunion annuelle semblable au CSS sauf qu'elle est organisée à l'initiative de l'entreprise (méthaniseur comme celui de la Centrale Biogaz des Coëvrons à Chammes ou celui d'Oudon Biogaz à Livré-la-Touche) pour présenter un bilan et faire le point. Il rassemble au moins une fois par an des élus, des associations de défense de l'environnement, des riverains et les dirigeants de l'entreprise, etc. Il n'y a ni titulaire, ni remplaçant, c'est la FE qui est invitée et elle envoie les membres concernés. 15 carrières sont concernées et c'est Jean-Paul BEILLARD qui représente la FE 53 à chaque fois.

Les commissions institutionnelles

Le CDPENAF – **CDPENAF** : **C**ommission **D**épartementale de la **P**réservation des **E**spaces **N**aturels, **A**gricoles ou **F**orestiers. Cette commission émet un avis (consultatif) sur tous projets nécessitant une emprise foncière (méthaniseur, rocade, éolienne, antenne-relais...). Titulaire : Jean-Paul BEILLARD. Suppléant : Louis RACINE). Voir sa composition : https://www.mayenne.gouv.fr/content/download/41965/293137/file/arrete_CDPENAF_15122020.pdf

Le CODERST – **CODERST** : **C**onseil **D**épartemental de l'**E**nvironnement et des **R**isques **S**anitaires et **T**echnologiques. Ce conseil émet un avis (consultatif) sur des projets ICPE relevant du régime de l'Autorisation (méthanisation, éolienne, rocade, carrière ou usine comme PFC à Vaiges). C'est l'une des structures les plus importantes. Titulaire : Daniel GRIVOT. Suppléant : Roger GODEFROY. Voir sa composition : <https://www.mayenne.gouv.fr/content/download/33553/243873/file/Arr%c3%aat%c3%a9%20de%20composition.pdf>

Le CDNPS – **CDNPS** : **C**ommission **D**épartementale de la **N**ature, des **P**aysages et des **S**ites. Cette commission émet un avis (consultatif) dans plusieurs domaines :
- Nature - Sites et paysages - Publicité (Alain ROUSSARD/Benoît DUCHENNE) - Carrières (Jean Paul BELLARD/Benoît DUCHENNE et Roger GODEFROY/Philippe LAMBERT) - Faune Sauvage Captive.

La CDAC – **CDAC** : **C**ommission **D**épartementale d'**A**ménagement **C**ommercial. Cette commission émet un avis (consultatif) sur tous projets commerciaux demandant un aménagement ou un agrandissement comme un supermarché.

La CCSPL – **CCSPL** (**C**ommission **C**onsultative des **S**ervices **P**ublics **L**ocaux (Roger GODEFROY et Louis RACINE). Lors des attributions de délégations par LAVAL Agglo, la FE 53 est consultée. Les services concernés sont les déchets ménagers et assimilés, les transports urbains, la piscine Aquabulle, le Très-Haut débit, l'eau et l'assainissement.

* Le 1^{er} nommé est titulaire, le 2nd est suppléant)





➤ Rapport financier

**par Daniel GRIVOT,
Trésorier de la FE 53**



RECETTES-DEPENSES 2022

 Comptes 2022 – Compte de résultat			
Produits	2022	Charges	2022
24 adhésions (associations ou collectifs)	1 070,00 €	Assurance MAIF	111,67 €
6 adhésions individuelles	90,00 €	Abonnement Air Pays de Loire 2021 et 2022	30,00 €
Remb. plaque d'Albert – Ligue de l'Ens.	30,00 €	Abonnement Générations futures	50,00 €
Dons (particuliers)	110,00 €	Hébergement OVH (site internet)	46,64 €
Restauration AG 2021 (rachat)	12,00 €	Restauration AG 2021	43,58 €
Indemnité de la justice (APROCHIM)	6 250,00 €	Location stand Planète en fête	65,00 €
Don reliquat Association Arquenay (arrêt)	23,14 €	Timbres	27,84 €
Intérêts	123,94 €	Repas conférencier	25,32 €
		Adhésion FNE Pays de la Loire	475,60 €
Total des produits	7 709,08 €	Total des charges	875,65 €
Total de l'exercice (bénéfice)			6 833,43 €
		Prestations et mises à disposition gratuite de biens (frais de déplacement)	2 113,00 €
		Évaluation du bénévolat	non évalué
		Évaluation des contributions volontaires en nature	2 113,00 €

APPROBATIONS DES RAPPORTS

Le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité.



DÉBAT

Le président Jean-Marc LALLOZ avait fait le choix de présenter son rapport moral à la fin de l'AG, une sorte de préalable au lancement du débat (à lire pages suivantes).

C'est une invitation à réfléchir sur le devenir de la FE 53. La Fédération existe depuis 12 ans et de nombreux changements sont apparus depuis. Le temps est venu pour réfléchir à un nouveau projet pour les années qui arrivent.

Or, le débat qui devait suivre n'a pas eu lieu en raison de la densité des sujets exposés et, en conséquence, de l'heure avancée.

Pour construire ce nouveau projet, plusieurs réunions seront organisées en cours d'année avec les associations et les collectifs adhérents.



FE 53 : AG du 27 janvier 2023 : RAPPORT MORAL

Le rapport moral qui a été lu en clôture de l'AG

Le rapport d'activité a exposé le volume important des actions de FE 53 tout au long de l'année 2022 : projets industriels (PFC, Aprochim), ENR, aménagement du territoire (PLUi, carrières), environnement (émissions magnétiques, déchets, eau, bocage), représentations dans les commissions départementales (CDPNAF, CODERST...), etc.

Depuis sa fondation en 2011, cette activité n'a cessé de croître permettant à FE 53 d'être à ce jour un acteur reconnu par les autorités, institutions et collectivités de la Mayenne pour son expertise et ses valeurs.

Cette reconnaissance, au-delà de son formalisme officiel, est la résultante et l'illustration du potentiel d'une fédération réunissant 25 associations départementales ou locales permettant de mutualiser leurs compétences et la disponibilité de ses membres en prenant en charge les grands dossiers transversaux d'intérêt général.

Exemplaire en est le dossier Aprochim associant la présence inlassable et pugnace de l'association locale ETB et l'apport de FE 53 et de FNE PdL.

Toutefois la société a évolué pendant cette décennie et il est nécessaire pour FE 53 de s'adapter à cette évolution et d'assurer le renouvellement de ses forces vives.



FE 53 : AG du 27 janvier 2023 : RAPPORT MORAL

Ainsi le bureau de FE 53 souhaite faire de ce rapport moral le point de départ d'une réflexion collective sur l'avenir de FE 53 au travers d'un projet fédéral et donc fédérateur qui devra se concrétiser sur 2023. À cet effet, deux ateliers de réflexion ouverts à toutes les associations adhérentes et à leurs membres seront proposés au printemps mais vos idées et réflexions seront bienvenues dès la fin de cette AG, en particulier par un message via notre site : <http://fe53.ovh/> ou par courriel sur : fe53@laposte.net .

Cofondateur de FE 53 avec Jean-Paul BEILLARD et le regretté Albert BADIÉ, Roger GODEFROY, ne pouvant être présent ce soir a envoyé un message illustrant la pertinence de cette proposition :

«Absent mais confiant... après échanges, cette belle assemblée vous portera vers un projet ambitieux et une vision claire. Je reste bien sûr disponible pour écrire et surtout préparer avec tous le projet qui rassemble les générations descendantes et montantes.

Je partagerai toutes nos expériences pour réussir le passage de témoin qui arrive, parce que c'est la meilleure façon de préparer l'avenir après tout ce que nous avons construit de positif dans le partage des valeurs que nous défendons ».

Le présent rapport se veut un constat, un état des lieux sur nos valeurs, notre organisation, le contexte de nos actions, les perspectives... et doit être le générateur des questions, des réflexions et des propositions d'actions des associations adhérentes et de leurs membres qui nous permettront au printemps grâce à notre réflexion collective d'adapter FE 53 afin d'en faire un contributeur au futur du bien commun.



Les valeurs

FE 53 a été créée en 2011 sur un constat fondateur : défense des riverains et protection de l'environnement **sont** trop souvent les grands oubliés des projets.

FE 53 n'est pas « contre tout » contrairement à ce que certains voudraient faire croire.

FE 53 prône le dialogue entre tous les acteurs d'un projet et considère que les débats associés doivent se situer très en amont, dès la conception de ce projet, tout particulièrement par rapport à l'enquête publique, incontournable au regard du droit actuel. Mais l'esprit de l'EP, étape de vrai débat public, a été dévalorisé aux yeux des citoyens, ses résultats étant souvent très à la marge du projet, tout semblant joué en amont par les collectivités et les autorités avec en conséquence la perception d'un simulacre de concertation.

FE 53 ne peut être un alibi ou une caution.

FE 53 agit dans le cadre de l'État de droit. Toute évolution en la matière génère tel un miroir des réactions de la société civile. En matière d'environnement, l'émergence de la « *désobéissance civile* » illustre une évolution inquiétante du droit pour notre environnement malgré les affichages officiels.

FE 53 a fait part de son analyse sur le sujet au préfet en novembre 2022.



Le contexte d'activité

Même si le périmètre de FE 53 est départemental, ce niveau se situe inéluctablement au sein de l'écosystème complexe planétaire aux ressources finies avec, par définition, interactions et interconnexions tridimensionnelles des acteurs de ses trois composantes : environnementale, économique et sociale.

Environnement : très long terme et fondamental pour la planète, l'humanité et donc pour les deux autres composantes.

Économie : fil rouge de l'activité humaine dans le temps...

Social : très court terme, préoccupations prioritaires pour l'individu.

À son niveau, FE 53 agit et contribue avec beaucoup d'autres à préserver cet écosystème et à préparer un futur acceptable pour l'Humanité.



L'organisation

L'efficacité de FE 53 est conditionnée par la répartition et le respect des missions de chaque « niveau ».

L'association locale a la totale légitimité pour agir dans son périmètre et constitue l'élément de base de FE 53. FE 53 appuie les associations locales si nécessaire et prend en charge les sujets transversaux évoqués plus hauts.

Sa gouvernance et ses actions sont définies et assurées par des personnes (CA et bureau) issues des associations locales.

Chaque dossier de FE 53 est traité dans le cadre d'un groupe de travail (GT) constitué de bénévoles issus des associations. Le nombre de bénévoles investis dans ces GT est un point clé de la pérennité et de l'efficacité des actions en permettant ainsi le partage de la charge de travail et la montée en compétence des bénévoles assurant ainsi la continuité et la pérennité des actions...et de la Fédération !

Ce sont les cotisations des associations qui permettent le fonctionnement de FE 53. Les associations sont le vivier du potentiel de compétence et de temps mis à la disposition de FE 53. FE 53 adhère à FNE Pays de Loire, qui l'épaule pour les compétences juridiques dont le coût est difficilement supportable au niveau départemental et local ainsi que sur les sujets des pesticides, de la sécheresse...

Nombre des recours et actions juridiques menées par FE 53 et des associations en Mayenne sont cosignées par FNE PdL et formalisées par son juriste..



FE53 ne reçoit aucun apport financier de FNE PdL.

Les actions

Le rapport d'activité a montré les domaines, le nombre et l'importance de tous les sujets.

Seul un nombre significatif et la volonté d'engagement de bénévoles issus des associations peut assurer la pérennité et l'efficacité des actions de FE 53 ainsi que le relais générationnel sur le moyen et long terme.

D'autant plus que ces actions vont persister mais que FE 53 va devoir s'investir encore plus sur la problématique de la ressource en eau, sur les chemins corridors écologiques, l'avenir des agriculteurs et de l'agriculture...etc. la nouvelle PAC ne suscitant pas vraiment l'enthousiasme de nos associations sur ce sujet...

FE 53 doit aussi être force de propositions concernant le bien commun au-delà des dossiers spécifiques.

Les perspectives

Les groupes de pression disposent de moyens humains et financiers auxquels nous ne pouvons prétendre.

Ils ne se privent pas de manœuvre de retardement (actions judiciaires), de contournement du droit, d'affichage verdissant...

Les atouts de FE 53 sont une compétence reconnue sur de nombreux sujets, la volonté de dialogue, l'adaptabilité et la conviction de ses membres bénévoles de défendre le bien commun.



Les inquiétudes de FE 53... (liste non exhaustive) :

- l'écart entre les objectifs affichés du droit (titres et objets des textes et la situation du terrain (climat, biodiversité, eau...) – cf. lettre au préfet -
- l'évolution des normes défavorable à l'environnement (densités animales permises, teneurs en polluants dans l'eau potable) simplification et accélération des procédures et délais de recours raccourcis... Ainsi depuis quelques mois plusieurs CODERST annulés faute de dossiers en relevant...
- volonté de réduire le nombre de dossiers nécessitant une enquête publique cohérente avec le point précédent.
- la CDC (Caisse des dépôts et consignations), bras armé financier de l'État, contrôlant, à la fois, des bureaux d'études environnementales majeurs (ex : PLUi) et bientôt les commissaires enquêteurs au niveau national.
- pacte républicain ambigu écornant la loi de 1901 sur les associations et rétablissant la possibilité juridique et financière de rendre un groupe responsable d'un comportement individuel.
- des chartes de bonne conduite appelant à la simple bonne volonté sans contrepartie ni sanctions pour une minorité d'inconscients irresponsables qui est aussi une manière de masquer les moyens humains des administrations (DDT, ONF/OFB...) en constante diminution avec des missions en augmentation.
- Intimidations sur le terrain de plus en plus fréquentes... et persistance de la maltraitance environnementale par une minorité au sentiment d'impunité...



Mais aussi la conviction que les esprits évoluent :

- Le CESE* et le CESER* ont émis respectivement très récemment *un avis consultatif* sur l'arbre et sur la politique foncière en France qui traduisent une nette évolution des esprits sur les risques d'évolution de l'environnement (bocage, surfaces agricoles, propriété de la terre...) analysant les causes et proposant des pistes de solutions convergentes avec l'analyse des associations environnementales.

*assemblée constitutionnelle consultative française composée de représentants sociaux (patronat, syndicats, associations) dont le modèle a été transposé au niveau régional (Wikipedia)

- initiative du Conseil départemental de la Mayenne d' « *Assemblée et indicateur du bocage* ».
- développement vertueux de la filière bois énergie... attention aux opportunistes du verdissement.
- interdiction des néonicotinoïdes imposée à l'État.



Conclusion

Ce rapport souhaite souligner l'importance des dossiers intrinsèques de l'activité de FE 53 dont le traitement serait impossible sans les associations adhérentes et leurs bénévoles.

L'avenir de cette activité dépendra du maintien de cette implication et, comme dans une course de relais où il s'agit de conserver sa vitesse, du renouvellement des bénévoles engagés, au-delà de leur adhésion.

L'argument de la compétence ne doit pas être un frein à cet engagement car la transmission inter-générationnelle est au cœur de nos valeurs.

Les motifs d'inquiétude ne doivent pas être synonymes de découragement ni de démission car les signaux positifs sont là, même s'ils peuvent encore apparaître comme inférieurs aux besoins impératifs du futur.

Toutefois une évolution sociétale fondamentale à prendre en compte est la perte de confiance dans les acteurs historiques, dont les associations, pour répondre aux enjeux du futur tout particulièrement pour les jeunes générations.

François GEMENNE, coauteur du dernier rapport du GIEC et professeur à Sciences Po Paris, dans son récent ouvrage « *l'écologie n'est pas un consensus - Dépasser l'indignation* » analyse cette situation et voit dans des minorités agissantes une réponse à ce défi.

FE 53 n'est-elle pas une minorité agissante ?



Image : Editions Fayard

ANNEXE

QUELQUES RAPPORTS D'ACTIVITÉS D'ASSOCIATIONS ADHÉRENTES



SYNTHESE ACTIVITES 2022

ENTRE TAUDE ET BELLEBRANCHE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FE53
27 JANVIER 2023
SAINTE SUZANNE
ETB_Synthèse Activités 2022-2023



ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Le suivi des sites industriels

- la **carrière du Bois Jourdan** (Bouère) : extractions erratiques de marbre ;
- les deux sites SEVESO (Grez-en-Bouere) : **Aprochim** et **Brenntag**.

Le cas APROCHIM

En ce qui concerne Aprochim, en 2022, trois décisions judiciaires favorables aux arguments portés par l'association ETB depuis de nombreuses années ont été rendues, renforçant ainsi la protection des populations.

- ❑ Cour d'appel d'Angers du 19 octobre 2021 est devenu définitif
 - Seuil de qualité : tout dépassement entraîne une astreinte de 10.000€/dépassement constaté ;
 - Le 05/07/2022, la CA d'Angers confirme que les dépassements constatés d'août à septembre 2020 = 50.000€ d'amende ;
 - **APROCHIM a renoncé à faire appel.**



ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Le suivi des sites industriels

Le cas APROCHIM

- ❑ Tribunal Judiciaire de Paris décision des 2 vice-présidentes du 11 octobre 2022
 - mise en examen et sous statut de témoins assistés APROCHIM et son ancien directeur du site de Grez, Monsieur KERAVEC ;
 - risque de renvoi d'APROCHIM devant le Tribunal Correctionnel de Paris.
- ❑ Cour d'Appel Administrative de Nantes : décision du 7 octobre 2022
 - Confirmation de la décision rendue par le Conseil d'Etat sur l'arrêté préfectoral du 11/02/2016
 - *« se borne à prévoir que seules les « ray-grass » situées dans les stations de surveillances, destinées à un relevé périodique de leur taux de concentration en polychlorobiphényle, étaient soumises au seuil **de 0.3pg** »*



ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

Le suivi des sites industriels

Les comités de suivi de site

Comité de suivi de site d'APROCHIM du 30 novembre 2022

- En présence de la nouvelle sous-préfète de Château-Gontier, Mme Norchen SENOUFI
- Activité d'APROCHIM : nouveau directeur Frédéric FONTAINE
 - transformateurs < 50 ppm : fin du plan d'élimination depuis l'été 2022 donc diminution significative du tonnage ;
 - pour ceux \geq 50 ppm : le plan d'élimination dure encore 2 ans (fin 2024) ;
 - démantèlement des enceintes sous vide : démarrage 2022 et fin prévue fin 2023 ;
 - demande prévue par APROCHIM d'une déclassification seuil SEVESO haut pour raison de diminution d'activité PCB ;
 - avis favorable de la sous préfète compte tenu des avis convergents :
 - DREAL après les 5 inspections 2022 ;
 - Biomonitor des dosages favorables ;
 - avis des vétérinaires : pas d'impact sur le bétail.

Comité de suivi de site de BRENNTAG du 31 mai 2022

- Visite du site du 29 septembre 2023 en présence du sous-préfet Samuel GESRET.



ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

La protection de l'environnement

Dans une action collective, le collectif Bocage 53 et ETB ont porté plainte contre l'abattage des arbres de l'île de l'étang de Curécy (Forêt de Bellebranche) qui était un lieu de nidification extraordinaire juste en face d'un observatoire ornithologique. Notre action a entraîné une réaction des maires concernés et des autorités préfectorales qui a débouché sur une action judiciaire.





ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

La protection de l'environnement

AU PLUI 2022 DU PAYS MESLAY-GREZ INVENTAIRE D'ARRACHAGES DE HAIES LOCALES

- Les contre-exemples tragiques des haies de la Glanière (Beaumont) et des haies de la Bassonnière (La Cropte)
 - les haies de la Glanière (Beaumont) – classer pour protéger le linéaire.
 - les haies de la Bassonnière (la Cropte) – classer pour pouvoir obliger à replanter.
- Les haies moribondes (disparues ?) de la LGV sur la communauté de communes
 - à Saint-Denis-du-Maine.
- *La protection fantôme*
 - du chemin de la Bourellière (haies non classées) : on perd une connexion entre deux mailles ;
 - Chanteloup – on échoue à la protection d'un corridor écologique vers la Taude.
- *Le problème des haies fantômes classées*
 - les haies de la Jeusselinière (Bouère).



ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

La protection de l'environnement

PROMOTION DES SITES NATURELS REMARQUABLES

L'association ETB a rénové le balisage du sentier pédestre de la Forêt de Bellebranche qui a été créé il y a dix ans.





ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

La protection de l'environnement

ACTIVITÉS AUTRES

- Courriers
 - Préfecture (Aprochim) ;
 - Communauté de Communes Meslay-Grez (PLUi et arrachages) ;
 - CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs).

- Incitation à participer au Collectif des Joyeux Planteurs

- Participations
 - au Collectif BOCAGE53
 - à FE53



ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

La protection de l'environnement

OBJECTIFS 2023

- APROCHIM :
 - suivi des actions judiciaires (2)
 - vigilance du PSE (Plan Surveillance Environnementale)
 - vigilance sur la fin de l'activité PCB et la réorientation de l'activité du site (déclassement Sévésos ?)
- Bocage Sud Mayenne

Une action constructive sur la protection du bocage, en association avec Bocage 53, pour lutter contre l'arrachage des haies, est devenue un axe central de notre engagement.

- Chaque hiver le bocage du Sud-Mayenne continue de perdre des kilomètres de haies. Nous avons ainsi réalisé un dossier relevant concrètement plusieurs cas d'arrachage illicite que nous avons transmis à la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez et à la Préfecture. Sur la base de ces exemples, nous avons mis en évidence des failles dans le PLUi de Meslay-Grez. Les solutions que nous avons préconisées au Président de la Communauté de Communes, bien que reconnues nécessaires, n'ont pas encore été mises en œuvre dans un plan d'action correctrice de ce Plan. Devant l'importance de ce dossier dans toutes ses dimensions, paysagère, de biodiversité, sur la qualité de l'eau et les ressources énergétiques, nous avons décidé d'en faire le point central de notre assemblée générale.



ACTIONS ENVIRONNEMENTALES

La protection de l'environnement

OBJECTIFS 2023

Protection du bocage Sud-Mayenne de la Cropte



VEILLE ENVIRONNEMENTALE

Référents : Catherine LECUNFF, Daniel GRIVOT

L'ADTERA (Association de défense du territoire des Avaloires) est un peu l'œil de la FE 53 en terme de veille environnementale en parcourant régulièrement le site de la préfecture.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Le bureau s'est réuni tout au long de l'année en présentiel quand les actions ont été nécessaires tant sur les chemins que sur les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement)

Introduction

Comme lors des années précédentes, les actions ont consisté en une veille sur le site de la préfecture de la Mayenne en ce qui concerne les ICPE en enregistrement ou en autorisation. La FE 53 a été informée régulièrement des consultations publiques afférentes à ces projets. Un tableau Excel recensant les ICPE a été régulièrement mis à jour. Il est joint à ce compte-rendu.

Aucune réunion sauf à Villaines n'a concerné le PLUi toujours en cours pour la CCMA (Communauté de communes du Mont des Avaloires). Consultation prévue en 2023 (juin ?).



ENQUÊTES PUBLIQUES

Référents : Catherine LECUNFF, Daniel GRIVOT

1 – Contributions aux enquêtes publiques

ADETRA désormais n'apporte sa contribution – en principe – que sur les projets ICPE du territoire qu'elle s'est délimité lors de sa création "Les Avaloirs".

Un seul projet ICPE en 2022, concernant un gros élevage bovin sur le Ham, du GAEC de la Fraubée.

Une contribution d'ADTERA et de FE 53 a été élaborée concernant la consommation d'eau, les épandages sur 4 périmètres de captage notamment. Les forages sans compteur, les stockages de fumier ou de digestat sans couverture ont également fait l'objet de nos observations. M. COUPÉ (inspecteur ICPE) a réuni en décembre, à la suite de cette contribution et des réponses apportées par le GAEC, 2 membres du GAEC et 2 représentants d'ADTERA/FE 53 à la mairie du Ham. Le rapport prendra en compte ces éléments, nous a-t-on assuré.



CHEMIN RURAUX

Référents : Catherine LECUNFF, Daniel GRIVOT

2 – Chemins ruraux

Alertés par Jean VAUZELLE et en concertation étroite avec lui, ADTERA a déposé une contribution concernant un projet de cession d'un chemin rural "chemin de Bailly" sur la commune d'Averton.

Nous nous sommes rendus sur le site des chemins faisant l'objet d'un débat et fait des observations et des propositions. La commune a dû renvoyer le projet devant la commission départementale des chemins pédestres.

À ce jour, pas de nouvelles. Nous suivons l'affaire.

Cette année, dans 3 communes du secteur, EKOSENTA a mené des opérations concernant l'inventaire des chemins ruraux et des haies les bordant : Crennes, Villepail et Villaines-la-Juel.

ADTERA a assisté sur invitation aux différentes réunions organisées et aux premiers travaux pratiques sur un chemin de Villepail.

Nous avons fait état de nos expériences et des conclusions que nous avons tirées auprès de nos adhérents et de la FE 53.



3 – Actions à mener

1 – Participation à la consultation publique à venir du PLUi de la CCMA

2 – Pollution de l'air, du bruit

ADTERA compte intervenir auprès des maires et de la CCMA en ce qui concerne la couverture des cuves et les nouvelles réglementations à venir sur ce sujet comme celui du bruit généré par les éoliennes, ce qui n'a pu être fait en 2022.

3 – ICPE

En janvier, des consultations publiques vont se tenir à Courcité (porcherie) et à Pré-en-Pail (élevage bovin).

Les dossiers ne sont pas encore en ligne mais nous en prendrons connaissance.

Nous restons attentifs aux suites du projet du GAEC de la Fraubée en ce qui concerne les points relevés dans le dossier.

4 – Vigilance sur les chemins ruraux en fonction des arrêtés à venir concernant les maires sur leur inventaire.



ENQUÊTES PUBLIQUES

Référents : Catherine LECUNFF, Daniel GRIVOT

Etat ICPE au 10.01 2023	Type
La Chelleraie	106 260 vol
Gaec 4 chemins Rouesson Contest	180 vach lait
SAS Metagri La Gaufrie sud Laval	99t/j
Challonge Energie Châlons du Maine	Methaniseur 43,8t/j
SCEA la Colinière Argentré	3957 porcs eq. Cooperl
Gaec de la Serrerie Désertines53190 LePlu StHilairedu H.	200 Vach lait
EARL Gourdon Livré la touche	540 veaux
Gaec Deshayes La Mangrottière La Croixille	174 vach lait
Gaec Fontaine Mée	230 vac lait
EARL La Ménadière Bouchamps les Craon	Autor. 3106 porcs augmentation
GAEC Corderie Livré la touche	Autor 115 460 volailles
EARL Le poussin Piou Piou Le Meslier Couesme-Vaucé	Autor 67 000 volailles
Gaec Le Couesnon La Mezières St Pierre de la Lande	1654 porcs
Gaec Les ruchères Désertines	2843 porcs
Gaec de la Fraubée	300vach lait / en fait 950bovins tot
Gaec des chênes Le Cormier 53810 Changé	300 vach lait
EARL Kacco La Rabacherie 53300 St Mars sur Comont	33 000 emplac Volailles
MaximeRousseau LaGde Cogonniere53940 Ahuille	Autor 55 520 empl. Volailles

PLE (Pays Loiron Environnement) est une association très active dans la protection de l'environnement. Haies, eau, élevage, santé, voilà entre autres ses domaines d'intervention.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

AGRICULTURE

- déposition à l'enquête publique du GAEC des Chênes (19 000 emplacements volailles) ;
- suivi de dossiers "destruction de haies" sur plusieurs communes (St-Ouen, Le Genest-St-Isle, la Croixille) ;
- participation aux enquêtes publiques ;
- participation active au collectif bocage ;
- stand PLE à l'opération ferme ouverte (Bruno Gobé).

EAU

- suivi du dossier "perturbateurs endocriniens" (Sage Oudon) ;
- suivi des actions "inondations" sur le secteur.



3 PNM (Protection milieu naturel) est une petite association de 9 personnes qui participe activement aux enquêtes publiques.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

Année calme pour l'association :

- déposition à l'enquête publique sur Ahuillé concernant un échange de chemin entre une ferme qui est traversée par son milieu par un chemin rural donc public, avec la mairie. Il s'agissait d'épargner une mare qui devait être à moitié comblée. La mare a été sauvée ;
- Participation à l'enquête publique concernant le PLUi de Laval Agglo (2^e modification). Il s'agit de défendre le couloir écologique entre deux zones humides à Ahuillé.



OBJECTIFS 2023



FE 53 : QUELS SONT LES OBJECTIFS POUR 2023 ?

A) Poursuite des dossiers majeurs :

- carrières ;
- eau ;
- énergies renouvelables ;
- PFC ;

B) Travail sur l'avenir de la FE 53.

LA FÉDÉRATION POUR L'ENVIRONNEMENT VEILLE

Les points de vigilance en 2023

La Fédération pour l'environnement en Mayenne suit de près tous les projets qui pourraient nuire à la biodiversité. L'année 2023 s'annonce encore chargée.



Créée en 2011, la Fédération pour l'environnement regroupe 26 associations mayennaises qui luttent pour la préservation de la biodiversité et la nature. « On est le relais des associations locales sur des grands thèmes transversaux et d'événements contentieux : la méthanisation, le photovoltaïque, le bocage, l'eau... On n'est pas contre tout, notre rôle est de susciter le débat en amont des projets. Car lorsque nous en sommes aux enquêtes publiques, il est généralement trop tard », explique Jean-Marc Laloz, président de FE53.

Extension de carrières, fermes agrivoltaiques...

Lors de son assemblée générale en janvier, la fédération a présenté les dossiers à suivre en 2023. « Nous continuerons d'être vigilants sur l'usine PFC de Vaiges », débute Jean-Marc Laloz. Mise en service en 2021, l'usine qui transforme des restes de volailles en nourriture pour animaux de compagnie et poissons a été mise en demeure à quatre reprises par la préfecture en raison de nuisances olfactives et de traitement de l'eau. « Une ligne de production est fermée. Le process n'est toujours pas au point. La mise en demeure n'est pas levée », informe Jean-Marc Laloz. Autre point de vigilance, la création des premières fermes agrivoltaiques à Cossé-en-Champagne et La Bazouge-de-Chéméré. « Il faut que ça soit un vrai projet pour l'agriculteur, cela ne doit pas être un alibi pour le porteur de projet. » Toujours au sujet de l'artificialisation des sols, la fédération s'inquiète des projets d'extension de six carrières (Château-Gontier, Marigné-Beuton, Maisoncelles-du-Maine, Averton, Neau et La Haie-Traversaine). « Des zones humides et boisées vont disparaître avec des compensations qui sont financières et non en nature. C'est inquiétant. Le vo-

let économique est toujours le premier pris en compte, malheureusement. » La fédération participe aux commissions de suivi de chaque site pour donner son avis à la préfecture. Parmi les sujets qui préoccupent la fédération à moyen terme : l'implantation de méga bassines. « Face à la baisse de la ressource en eau et des étés de plus en plus secs, on a peur de voir arriver ce genre de projets en Mayenne. »

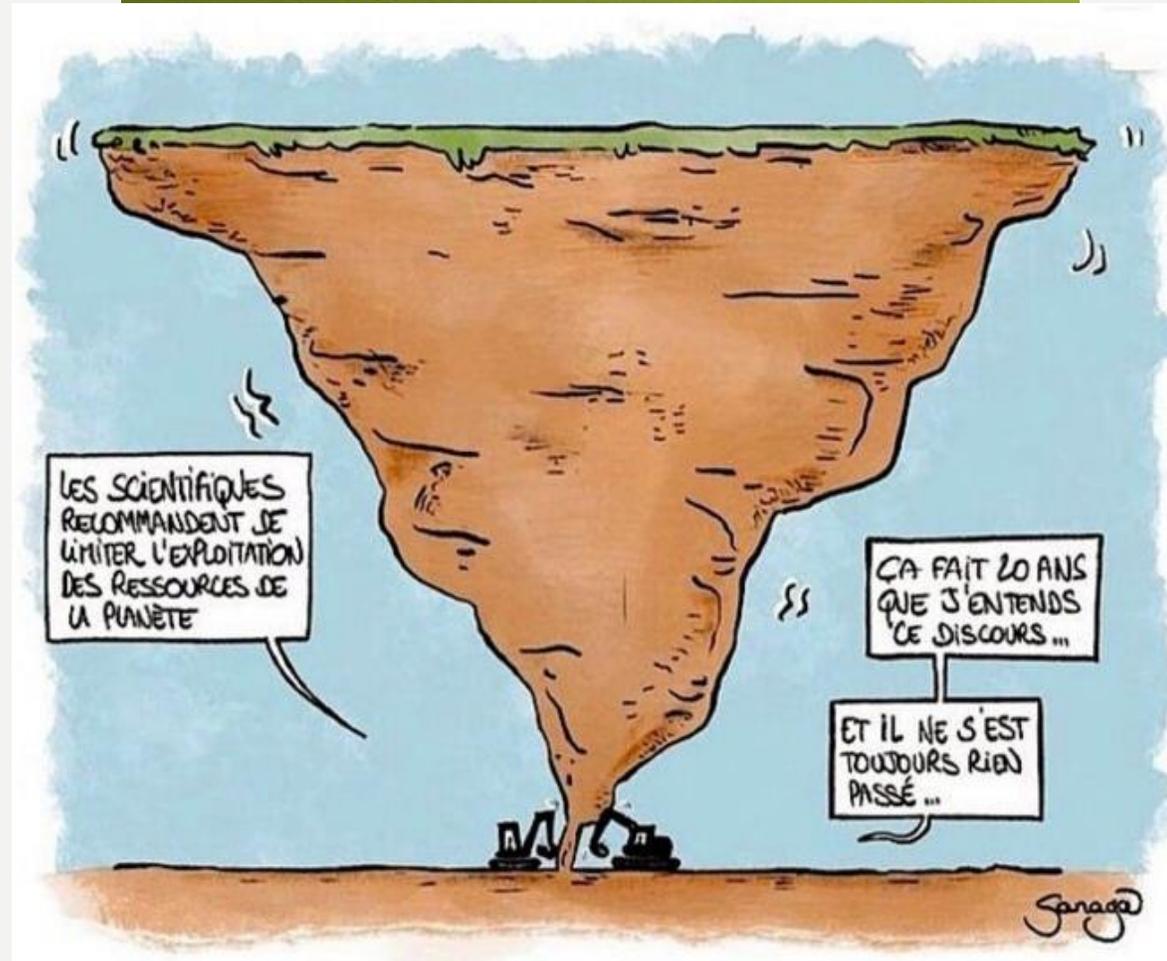
Justine Montauban

Pratique : fe53.ovh

Les présidents de différentes associations membres de la Fédération de l'environnement en Mayenne, avec au centre Jean-Marc Laloz.



Source : Le Courrier de la Mayenne – 09-02-2023



Le Canard Enchaîné
(20-11-2019)